

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

51e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

Présidence	3
------------	---

COMMISSIONS

Réunions de commissions	5
-------------------------	---

SÉANCE PLÉNIÈRE

Projets et propositions de loi	39
Questions orales	44
Conseil d'Etat – Présentation d'un assesseur	46
Commission de la protection de la vie privée – Nomination d'un membre	46
Votes nominatifs sur les motions	47

QUESTIONS ÉCRITES	51
--------------------------	-----------

RELATIONS INTERNATIONALES	55
----------------------------------	-----------

COMMUNIQUÉS DE PRESSE	69
------------------------------	-----------

PUBLICATIONS	71
---------------------	-----------

ANNEXES

Demandes d'interpellations	75
Projets de loi, propositions et rapports de commission	77
Avis du Conseil d'Etat	79
Assemblée parlementaires internationales	

ADDENDA	81
----------------	-----------

Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	83
Tableau d'avancement des travaux législatifs	



SEMAINE DU 12 MARS AU 16 MARS 2007



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTENCE

JEUDI 15 FÉVRIER 2007

ROYAUME UNI

Le jeudi 15 février 2007, le Président de la Chambre, Monsieur Herman De Croo a rencontré Lord Julian Grenfell, Président de la Commission pour les Affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume Uni.

JEUDI 22 FÉVRIER 2007

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le jeudi 22 février 2007, le Président de la Chambre, Monsieur Herman De Croo a rencontré le Dr Oscar Kashala Lukumuenda, oncologue et président-fondateur de l'Union pour la Reconstruction du Congo (UREC), parti politique congolais créé en mars 2005.

Le Dr Kashala, natif du Katanga (Lubumbashi), était candidat aux élections présidentielles congolaises du 30 juillet 2006. Il a obtenu près de 600.000 voix, soit le cinquième meilleur score après Joseph Kabila, Jean-Pierre Bemba, Antoine Gizenga et François-Joseph Mobutu.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants :

- Les élections en République Démocratique du Congo
Le Dr Kashala remercie la Belgique pour tous les efforts fournis. Malgré les nombreux problèmes, les élections législatives et présidentielles constituent un pas dans la bonne direction.
Monsieur Kashala milite pour une opposition constructive mais craint que sa fragilisation ait déjà commencé. Il estime que dans ce domaine l'aide de la Belgique est cruciale.



Le Président de la Chambre se réjouit des premières élections démocratiques au Congo mais s'interroge quant au succès futur. Il souligne que l'opposition doit avoir sa place dans les structures du parlement (commissions, bureau, missions, etc.). Il se demande quelle va être l'attitude des mouvements qui n'ont pas été élus. Il regrette que l'UDPS (parti d'Etienne Tshisekedi) n'ait pas participé aux élections. Ceci a eu une grande influence sur les résultats des élections dans la province du Kasai. Il se dit aussi déçu par la manière dont certains gouverneurs et sénateurs ont été élus, notamment dans les deux Kasai.

- Les relations avec la Belgique.

Monsieur Kashala estime que la Belgique est le partenaire «naturel» du Congo mais que son pays doit faire des efforts pour développer sa crédibilité. La bonne image de la nouvelle génération de politiciens est essentielle.

Monsieur De Croo rappelle qu'il préside le Centre belge de Référence pour l'Expertise sur l'Afrique Centrale (CREAC ⁽¹⁾).

- La reconstruction du pays.

Le Congo est un pays potentiellement riche mais le Dr Kashala estime qu'il faut définir un vrai projet de société : leadership, compétence en matière de gestion, vision à long terme, service à la population, rigueur fiscale, réduction de la pression fiscale, lutte contre le chômage (87% de chômeurs), éducation, lutte contre l'insécurité.

- L'état lamentable des soins médicaux au Congo ; la lutte contre le sida, l'hépatite B ; la lutte contre la mortalité infantile.



⁽¹⁾ Le Centre belge de Référence pour l'Expertise sur l'Afrique Centrale, en abrégé CREAC, a pour objet d'encourager et de promouvoir l'accès, la mobilisation, l'accroissement et la diffusion des connaissances sur l'Afrique Centrale au niveau belge, européen et international; et cela en vue de permettre une mobilisation plus rapide et effective de l'expertise dont a besoin l'Afrique Centrale pour son développement. Dans cette optique, le Centre se veut un outil d'aide au développement.



COMMISSIONS

Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. Francis Van den Eynde

➤ LUNDI 12 MARS 2007

1. Question de Mme Annick Saudoyer au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "la situation de la ligne ferroviaire Mouscron-Louvain" (n° 13847).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

2. Questions jointes :

- Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'état général de la gare de Thuin" (n° 13797).

- Question de M. David Lavaux au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "la situation déplorable de la gare de Thuin" (n° 14196).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

3. Question de M. Dirk Claes au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "la gratuité des trains pendant le week-end des élections" (n° 14567).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le coût du transport de marchandises par rail" (n° 14045).

- Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'offre et le coût du transport de marchandises par rail" (n° 14337).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.



5. Question de M. Roel Deseyn au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les accords communautaires jumelés lors de la reprise de plates-formes de collecte" (n° 14003).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

6. Question de M. Servais Verherstraeten au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'utilisation de trains à double étage" (n° 14052).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie Déom au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "les motions et pétitions suite à la réorganisation des services postaux" (n° 14114).

- Question de Mme Martine Taelman au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "la fermeture de bureaux de poste" (n° 14216).

- Question de Mme Trees Pieters au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le service de La Poste à Zwevezele, Wingene" (n° 14258).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

8. Question de M. Roel Deseyn au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "la campagne publicitaire pour les Points Poste" (n° 14553).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

9. Question de M. Roel Deseyn au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les Points Poste dans les gares de la SNCB" (n° 14554).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

10. Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'exploitation de parkings temporaires de la SNCB à Charleroi" (n° 14186).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.



11. Question de M. David Lavaux au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les partenariats entre La Poste et la SNCB dans le cadre de la fermeture des guichets de gare" (n° 14197).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

12. Question de Mme Hilde Vautmans au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "l'offre ferroviaire entre Bruxelles et Bokrijk aux heures de pointe" (n° 14201).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

13. Question de Mme Hilde Vautmans au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les conditions de transport d'un chien d'assistance par la SNCB" (n° 14358).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

14. Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les augmentations tarifaires et le calcul du taux de régularité" (n° 14338).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

15. Questions jointes :

- Question de M. Miguel Chevalier au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'extension du réseau ferroviaire en Flandre occidentale" (n° 14265).

- Question de M. Koen Bultinck au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le prolongement éventuel de la ligne de chemin de fer jusqu'à Koksijde-Dorp" (n° 14377).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

16. Questions jointes :

- Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "les projets de trains légers" (n° 14368).

- Question de M. Stijn Bex au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'introduction des lignes ligh tail" (n° 14582).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.



17. Question de M. David Lavaux au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le nouveau plan social de Belgacom" (n° 14446).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

18. Questions jointes :

- Question de M. Joseph Arens au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les billets Seniors" (n° 14405).

- Question de M. Joseph Arens à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les billets "Senior"" (n° 14500).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

19. Question de Mme Trees Pieters au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, sur "les environs de la gare à Tielt" (n° 14444).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

20. Questions jointes :

- Question de M. Joseph Arens au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'accès des personnes à mobilité réduite à la gare de Bomal" (n° 14455).

- Question de M. André Perpète au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'attitude de la SNCB vis-à-vis des personnes à mobilité réduite" (n° 14528).

- Question de Mme Greet Van Gool au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'accessibilité des gares et la politique menée par Infrabel" (n° 14580).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

21. Question de M. Olivier Chastel au secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "l'implantation de la gare SNCB à proximité de 'Brussels South Charleroi Airport'" (n° 14579).

- Le secrétaire d'État aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation, a répondu.

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

1. Interpellation de M. Roel Deseyn au ministre de l'Emploi sur "l'exécution du "chantier" "l'autoroute de l'information : le haut débit pour tous" (n° 1049).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Roel Deseyn.



2. Propositions de résolution jointes :

- Proposition de résolution (Hilde Vautmans, Hilde Dierickx, Annemie Turtelboom) relative à la mise en place d'un marquage routier approprié aux abords des écoles, n^{os} 2766/1 et 2.
- Proposition de résolution (Jef Van den Bergh, Katrien Schryvers, Dirk Claes, Roel Deseyn, Nathalie Muylle, Liesbeth Van der Auwera) relative aux zones 30 aux abords des écoles, n° 2025/1.

Amendements de Mme Vautmans et consorts.

(Continuation). (Rapporteur : M. Guido De Padt).

- Un amendement a été déposé par Mme Vautmans.
- Les amendements 1 et 3 ont été adoptés par 12 voix et 3 abstentions.
- L'amendement n° 2 a été retiré.
- L'ensemble de la proposition de résolution n° 2766/1 a été adopté par 9 voix et 6 abstentions.
- La proposition de résolution n° 2025/1 devient dès lors sans objet.

3. Proposition de loi (Dylan Casaer, Guido De Padt, Karine Lalieux, David Lavaux, Jef Van den Bergh) modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne le statut des aéroports, n° 2400/1.

Avis du Conseil d'Etat.

(Continuation). (Rapporteur : Mme Yvette Mues).

- La discussion a été clôturée.
- La proposition de loi a été adoptée à l'unanimité.

4. Propositions jointes :

- Proposition (François Bellot, Thierry Giet, Olivier Chastel, Valérie De Bue, Charles Michel, Corinne De Permentier, Camille Dieu, Hans Bonte) modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de circulation routière et de l'usage de la voie publique afin d'autoriser la circulation des motocyclettes dans les bandes réservées aux bus, n° 2619/1.
- Proposition de résolution (Corinne De Permentier, François Bellot, Olivier Chastel, Valérie De Bue, Camille Dieu, Hans Bonte, Thierry Giet, Charles Michel) relative à la circulation des motocyclettes dans les bandes réservées aux bus, n° 2897/1.

- Rapporteur : M. Jef Van den Bergh.
- Un amendement a été déposé par M. Van den Bergh et consorts.

5. Proposition de loi (Jan Mortelmans, Frieda Van Themsche) instaurant l'enregistrement des bicyclettes en vue de contrer leur vol et leur recel, n° 1790/1.

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- Exposé introductif de l'auteur principal.
- La discussion a eu lieu. Sont intervenus : MM. Jan Mortelmans, Jef Van den Bergh et Mme Hilde Vautmans.
- L'article 1^{er} a été rejeté par 7 voix contre 2.
- Le vote sur les autres articles devient dès lors sans objet.
- La proposition de loi est dès lors rejetée.



6. Proposition de résolution (Josée Lejeune, François Bellot, Jacqueline Galant, Dominique Tilmans) visant à modifier la réglementation relative au permis de conduire afin d'y inclure un permis spécifique pour la conduite des tracteurs agricoles, n° 2000/1.

- Cette proposition de résolution, devenue sans objet suite à l'arrêté royal du 1^{er} septembre 2006, est retirée par ses auteurs.

7. Proposition de loi (Olivier Chastel, François Bellot, Valérie De Bue, Charles Michel, Daniel Bacquelaine, Jacqueline Galant) modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique afin de définir la place des deux roues motorisés sur la voie publique, n° 2058/1.

- Cette proposition de loi, devenue sans objet suite à l'arrêté royal du 28 décembre 2006, est retirée par les auteurs.

Prochaine réunion : mercredi 21 mars 2007.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. Yvan Mayeur

➤ LUNDI 12 MARS 2007

Projet de loi modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux en vue d'interdire la conclusion d'un contrat de crédit ayant pour objet l'acquisition d'un animal de compagnie, n°s 2771/ 4 et 5. (Renvoyé par la séance plénière du 14 février 2007).

Amendement de M. Borginon et consorts.

Auditions de :

- Société Royale Saint-Hubert (M. Fred De Nayer) ;
- GAIA, (M. Michel Vandenbosch) ;
- Ecole de dressage Martin Gaus, (Mme Vina Druwé) ;
- Chaîne Bleue Mondiale, (Mme Marleen Elsen) ;
- Animaux en Péril, (M. Jean-Marc Montegnies) ;
- ANDIBEL, (M. Léonard Monami) ;
- Conseil du bien-être des animaux, (M. Jean-Marie Giffroy) ;
- Association des Asiles de Flandre Orientale, (M. Eddy Minnen) ;
- Veeweyde, (M. Georges Potelle) ;
- Unizo, (MM. Luc Andries et Michiel Verhamme et Mme Lincy De Brabandere) ;
- Représentants de commerçants d'animaux : (M. K. Vincent, Mme Ch. Van Calenbergh et M. J. Ghesquiere) ;
- Thérapeute comportementale, (Mme Kaat Raas) ;
- « Anti Broodfok Actie » asbl, (M. Marc Vermesen) ;
- Syndicat neutre pour Indépendants (Mme Christine Mattheeuws et M. Philippe Ruelens).

- Rapporteur : Mme Magda Raemaekers.



➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Echange de vues avec le ministre des Pensions et le ministre de l'Environnement sur le réchauffement climatique et sur les mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Question de M. Melchior Wathelet au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "la volonté de la Belgique de renégocier son volume de quotas de CO₂" (n° 14387).

- Question de Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le coût budgétaire de l'acquisition de droits d'émission dans le cadre de Kyoto" (n° 14575).

- Question de M. Mark Verhaegen au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "la fixation de nouvelles normes d'émission de CO₂ et sur les mesures fédérales de lutte contre les effets de serre" (n° 14602).

- Question de Mme Nathalie Muylle au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effets de serre" (n° 14605).

- Mme Colette Burgeon est également intervenue.

2. Question de M. Mark Verhaegen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le déficit de l'AFSCA" (n° 14273).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

3. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'avant-projet de réglementation légale en matière de soins de santé mentale" (n° 14073).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les formalités administratives dans le cadre de l'échelonnement modéré" (n° 14088).

- Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les sévères critiques relatives à l'échelonnement modéré" (n° 14138).

- Question de Mme Maggie De Block au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les abus concernant les lettres de renvoi en matière d'échelonnement modéré" (n° 14151).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

5. Question de Mme Josée Lejeune au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les mesures d'exécution de la loi du 4 mai 2006 modifiant la loi sur le prélèvement et la transplantation d'organes" (n° 14111).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de Mme Maggie De Block au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la rémunération des licenciés en kinésithérapie dans les maisons de repos" (n° 14119).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



7. Question de Mme Dominique Tilmans au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la prise en charge multidisciplinaire des enfants cérébro-lésés" (n° 14131).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

8. Question de M. François-Xavier de Donnea au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les tests ADN sous forme de 'kit' disponible sur internet" (n° 14144).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

9. Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les déficiences immunitaires primaires" (n° 14146).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

10. Question de M. Miguel Chevalier au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le nombre croissant de fumeurs" (n° 14171).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

11. Question de Mme Muriel Gerkens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le remboursement des soins dentaires" (n° 14210).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

12. Questions jointes :

- Question de M. Joseph Arens à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "l'euthanasie de patients souffrant de dépression majeure irréductible et le projet d'arrêté royal sur la déclaration anticipée en matière d'euthanasie" (n° 14212).

- Question de M. Joseph Arens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'euthanasie de patients souffrant de dépression majeure irréductible et le projet d'arrêté royal sur la déclaration anticipée en matière d'euthanasie" (n° 14213).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

13. Question et interpellation jointes :

- Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les expériences éventuelles de délivrance gratuite de l'héroïne" (n° 14239).

- Interpellation de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'organisation éventuelle de distributions gratuites d'héroïne à titre expérimental" (n° 1026).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Koen Bultinck.

- Une motion pure et simple a été déposée par Mmes Colette Burgeon et Hilde Dierickx.



14. Questions jointes :

- Question de M. Stijn Bex au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la création de lits psychiatriques K dans le Brabant flamand" (n° 14248).
- Question de M. Walter Muls au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'accueil de mineurs d'âge du Brabant flamand dans des institutions bruxelloises" (n° 14456).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

15. Questions jointes :

- Question de Mme Greta D'hondt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le statut des nouveaux médecins généralistes en formation professionnelle (HIBO)" (n° 14268).
- Question de Mme Hilde Dierickx au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le statut social du HIBO (médecin généraliste en formation professionnelle)" (n° 14561).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

16. Question de M. Mark Verhaegen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'application de l'accord relatif aux soins de santé aux hospitaliers" (n° 14269).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

17. Question de M. Mark Verhaegen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le test de sommeil pour les chauffeurs d'autocar et de camion" (n° 14270).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

18. Question de M. Mark Verhaegen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'attribution de l'hadronthérapie au CEN" (n° 14274).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

19. Question de Mme Colette Burgeon au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le label pour la parapharmacie" (n° 14285).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

20. Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "de nouveaux abus dans le secteur de la biologie clinique" (n° 14295).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

21. Question de M. Mark Verhaegen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'étude relative au MRSA dans le secteur porcin belge" (n° 14334).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

Prochaine réunion : lundi 19 mars 2007.



Mondialisation

COMMISSION SPÉCIALE "MONDIALISATION"

Président : M. Dirk Van der Maelen

➤ **LUNDI 12 MARS 2007**

(Réunion commune avec la commission homologue du Sénat)

La protection des richesses naturelles dans le Sud.

Audition de :

- M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères;
- M. Gino Alzetta, Directeur exécutif pour la Belgique auprès de la Banque Mondiale.

Prochaine réunion : lundi 19 mars 2007.

Révision Constitution

COMMISSION DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION ET DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS

Président : M. Herman De Croo

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

Révision de la Constitution - Projet visant à insérer un titre 1^{er} *bis* et un article 7 *bis* en vue d'inscrire dans la Constitution le développement durable comme objectif de politique générale pour l'Etat fédéral, les communautés et les régions - Transmis par le Sénat, n^{os} 2647/1 et 2.

Amendement de M. Charles Michel.

Proposition jointe :

- Révision de la Constitution en vue d'y insérer un article relatif au développement durable, n^o 2661/1.

(Continuation, clôture et votes). (Rapporteurs : MM. Charles Michel et Geert Lambert).

- La discussion a été clôturée.
- Sont intervenus : MM. Herman De Croo, Jean-Marc Nollet, Hervé Hasquin, Alfons Borginon, Servais Verherstraeten, Charles Michel et Mme Marie-Claire Lambert.
- Des amendements ont été déposés par M. Nollet.
- L'amendement n^o 1 a été retiré, les autres amendements ont été rejetés.
- L'article unique a été adopté par 11 voix et 2 abstentions.

Prochaine réunion : mardi 27 mars 2007.



Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Philippe Monfils

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Proposition de loi (Philippe Monfils, David Geerts, Talbia Belhouari, Stef Goris) modifiant la loi du 11 avril 2003 instituant un service volontaire d'utilité collective, n° 2967/1.

- Rapporteur : Mme Ingrid Meeus.
- Exposé introductif de M. Philippe Monfils.
- La discussion générale a été entamée. Sont intervenus : Mme Talbia Belhouari, MM. Luc Sevenhans, David Geerts et Stef Goris.

2. Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "le déséquilibre linguistique au sein de l'INIG" (n° 1037).

- Le ministre de la Défense a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans et Staf Neel.
- Une motion pure et simple a été déposée par Mmes Talbia Belhouari et Ingrid Meeus et MM. Jean-Pol Henry, Philippe Monfils et David Geerts.

3. Question de M. Dirk Claes au ministre de la Défense sur "la participation des forces armées au show de camions à Bekkevoort" (n° 14521).

- Le ministre de la Défense a répondu.

4. Question de Mme Ingrid Meeus au ministre de la Défense sur "les fonctions civiles au sein du 11^{ème} bataillon du génie à Burcht" (n° 14555).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Question de Mme Nathalie Muylle au ministre de la Défense sur "les missions Search and Rescue de la 40e Escadrille Hélicoptères à la côte belge" (n° 14570).

- Le ministre de la Défense a répondu.

6. Question de Mme Ingrid Meeus au ministre de la Défense sur "la nouvelle affectation du château St-Maarten" (n° 14610).

- Le ministre de la Défense a répondu.

7. Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "la concurrence déloyale de son département par rapport au secteur privé" (n° 14615).

- Le ministre de la Défense a répondu.



8. Question de M. Patrick De Groote au ministre de la Défense sur "l'accident au Liban" (n° 14616).

- Le ministre de la Défense a répondu.
- Mme Brigitte Wiaux est également intervenue.

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Question de M. Jacques Chabot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'éventuelle taxation des agents pensionnés de l'OTAN" (n° 14530).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

2. Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'utilisation du scanner mobile à la douane de Zeebrugge" (n° 14538).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la signature d'une convention tendant à éviter la double imposition conclue avec le paradis fiscal Macao" (n° 14558).
- Question de M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la convention tendant à éviter la double imposition conclue avec Macao" (n° 14592).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

4. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'état d'avancement des projets Copernic" (n° 14559).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

5. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'évolution récente en ce qui concerne l'application de l'exonération de l'impôt des sociétés sur les subsides en capital et en intérêts (art. 193bis CIR)" (n° 14560).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.



6. Questions jointes :

- Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le rapport de la Cour des comptes relatif à l’exécution des peines patrimoniales” (n° 14568).
- Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le rapport de la Cour des comptes relatif à l’exécution des peines patrimoniales (amendes pénales)” (n° 14607).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le projet ‘Paperless Douanes et Accises’ et le bureau de douane unique” (n° 14577).
- Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le retard dans l’introduction de la douane ‘sans papiers’” (n° 14590).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

8. Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le financement des avances en matière de créances alimentaires” (n° 14581).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

9. Question de Mme Zoé Genot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “l’annulation de la dette des pays non PPTE” (n° 14584).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

10. Question de M. Luc Gustin au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le statut fiscal des étudiants et le montant net des ressources d’une personne à charge” (n° 14591).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

11. Question de M. Jacques Chabot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “la sollicitation régulière de pouvoirs publics auprès des comités d’acquisition pour une estimation de prix relatif à des terrains privés” (n° 14593).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.

12. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “l’envoi de courrier aux personnes morales après le déplacement du siège” (n° 14603).

- Le secrétaire d’Etat à la Modernisation des Finances et la Lutte contre la fraude fiscale a répondu.



13. Interpellation de M. Hendrik Bogaert à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “le contrôle budgétaire 2007” (n° 1055).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Hendrik Bogaert.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Jacques Chabot, Luc Gustin et Dirk Van der Maelen.

14. Questions jointes :

- Question de M. Hendrik Bogaert à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “le programme de stabilité 2006-2010” (n° 14550).
- Question de M. Melchior Wathelet à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “le rapport de la Commission européenne concernant l’actualisation du pacte de stabilité de la Belgique” (n° 14585).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

15. Question de M. Hendrik Bogaert à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “la cotisation d’emballage” (n° 14618).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

16. Question de M. Hendrik Bogaert à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “les rapports d’Inspection du budget 2007” (n° 14619).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

17. Question de M. Hendrik Bogaert à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur “les intérêts de retard à verser en cas de retard de paiement” (n° 14620).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

18. Proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Carl Devlies, David Geerts, Luk Van Biesen, Dirk Claes, Eric Massin, Melchior Wathelet, Alain Courtois, Jean-Marc Nollet,) relative au statut fiscal des sportifs rémunérés, n°^{os} 2787/1 à 6.

Propositions jointes :

- Proposition de résolution (Carl Devlies, Dirk Claes, Hendrik Bogaert, Jef Van den Bergh, Patrick De Groote, Filip Anthuenis) relative au statut fiscal des footballeurs et des basketteurs professionnels de nationalité étrangère, n° 1613/1.
- Proposition de loi (Alain Courtois) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d’instaurer un régime fiscal spécifique pour les revenus des sportifs et des artistes professionnels, n° 2244/1.



- Proposition de loi (Eric Massin, Annick Saudoyer, Valérie Déom, Alain Mathot, Jacques Chabot) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 afin de créer un statut spécifique applicable aux revenus perçus d'une activité sportive ou artistique, par des sportifs ou des artistes imposables à l'impôt des personnes physiques, n° 2290/1.

(Continuation). (Rapporteurs: MM. Carl Devlies et Alain Courtois).

- Des amendements ont été déposés par Mme Roppe et MM. Wathelet, Chabot, Van Biesen, Geerts, Devlies, Claes, de Donnea et Courtois.

- La discussion a été clôturée.

- Les amendements n°s 5, 7 et 12 ont été adoptés.

- Les amendements n°s 1 à 3 et 6 ont été retirés et les amendements n°s 4 et 8 à 11 ont été rejetés.

- Les articles 1 à 7, tels qu'amendés, ont été adoptés.

- A l'unanimité, la commission a décidé de déroger à l'article 82.1 du Règlement et a procédé au vote.

- L'ensemble de la proposition de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix et 2 abstentions.

- Les propositions jointes n°s 1613/1, 1244/1 et 2290/1 deviennent dès lors sans objet.

19. Projet de loi domaniale, n° 2931/1.

- Rapporteur : M. Luk Van Biesen.

- La discussion a eu lieu.

- Les articles 1 à 3, ainsi que l'ensemble du projet de loi, ont été adoptés par 7 voix contre 2.

20. Projet de loi portant modification des dispositions en matière de déduction pour investissement, n° 2936/1.

- Les articles 1 à 4, ainsi que l'ensemble du projet de loi, ont été adoptés à l'unanimité, sans rapport.

21. Projet de loi modifiant certaines dispositions du Code des impôts sur les revenus 1992 afin de les mettre en conformité avec certains principes du Traité instituant la Communauté européenne et de l'Accord sur l'Espace économique européen, n° 2951/1.

- Rapporteur : Mme Annemie Roppe.

- Des corrections d'ordre légistique ont été apportées.

- Les articles 1 à 7, ainsi que l'ensemble du projet de loi, tel que corrigé, ont été adoptés à l'unanimité.

22. Interpellation de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la régularisation d'avoirs provenant de paradis fiscaux" (n° 1021).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Carl Devlies.

- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Luc Gustin, Jacques Chabot et Bart Tommelein.



23. Interpellations jointes :

- Interpellation de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'intention du gouvernement de ne pas appliquer la cotisation d'emballage" (n° 1030).
- Interpellation de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances et à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le remplacement éventuel de la future cotisation d'emballage par une TVA écologique" (n° 1031).
- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.
- Une première motion de recommandation a été déposée par M. Hagen Goyvaerts.
- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Carl Devlies.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Luc Gustin, Jacques Chabot et Luk Van Biesen.

24. Interpellation de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "les déclarations du directeur du personnel du SPF Finances concernant la modernisation du département" (n° 1045).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Hagen Goyvaerts.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Luc Gustin et Luk Van Biesen.

Prochaine réunion : mardi 20 mars 2007.

Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Hans Bonte

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Proposition de loi ([Daan Schalck], Hans Bonte) instaurant une indemnité obligatoire en faveur des travailleurs qui effectuent à pied ou à bicyclette les déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, n° 542/1. (Continuation et éventuellement votes). (Rapporteur : Mme Annemie Turtelboom).

- La commission a décidé de demander à la Cour des comptes d'établir une estimation des dépenses nouvelles que cette proposition de loi entraînerait.

2. Proposition de loi (Benoît Drèze, Joseph Arens) modifiant la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité et la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 et abrogeant la loi du 7 avril 1999 relative au contrat de travail ALE, en vue d'étendre et de généraliser le système des titres-services, n° 1973/1. (Continuation). (Rapporteur: M. Bruno Van Grootenbrulle).

- Sur proposition de Mme Nahima Lanjri, la commission a décidé d'organiser une audition.



3. Question de Mme Trees Pieters au ministre de l'Emploi sur "l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de magasins le dimanche" (n° 14379).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Emploi sur "la prise et remise du linge à domicile dans le cadre du titre-service" (n° 14463).

- Question de Mme Greta D'hondt au ministre de l'Emploi sur "des titres-services pour les petits travaux de réparation et de jardinage" (n° 14594).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

5. Question de Mme Véronique Ghenne au ministre de l'Emploi sur "l'impossibilité pour les demandeurs d'emploi de cumuler une formation et un stage" (n° 14479).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

6. Question de Mme Greta D'hondt au ministre de l'Emploi sur "la Convention de l'OIT n° 183 sur la protection de la maternité" (n° 14487).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

7. Question de Mme Nahima Lanjri au ministre de l'Emploi sur "le congé parental pour les parents isolés" (n° 14489).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

8. Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Emploi sur "la suppression des activités d'aide à domicile de nature ménagère dans le système ALE pour les travailleurs de moins de 40 ans" (n° 14537).

- Le ministre de l'Emploi a répondu.

9. Projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté française et la Région wallonne relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, n° 2920/1.

- Rapporteur : Mme Danielle Van Lombeek-Jacobs.

- La discussion générale et la discussion des articles ont eu lieu. Sont intervenus : Mme Nahima Lanjri, M. Benoît Drèze, Mme Pierrette Cahay-André et M. Koen Bultinck.

- Le projet de loi a été adopté par 10 voix et 3 abstentions.

10. Question de Mme Hilde Vautmans à la secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, sur "la notion 'Prix de l'amour'" (n° 14006).

- La secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, a répondu.



11. Question de M. Luc Goutry à la secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, sur "la retenue d'un tiers de l'allocation d'intégration des personnes handicapées qui résident dans un établissement" (n° 14228).

- La secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, a répondu.

Prochaine réunion : mardi 20 mars 2007.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Martine Taelman

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Question de M. Jef Van den Bergh à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la réquisition d'un médecin pour effectuer un test sanguin chez un conducteur sous l'influence de l'alcool" (n° 14360).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

2. Question de M. Jef Van den Bergh à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "l'instauration du 'trans-pv'" (n° 14476).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

3. Question de M. Dylan Casaer à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la détention préventive" (n° 14485).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

4. Question de M. Dylan Casaer à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la collaboration avec le gouvernement flamand dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan stratégique en matière d'aide et de service et de la loi Dupont" (n° 14486).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

5. Question de M. Servais Verherstraeten à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la destination de terrains pollués lors de la clôture d'une faillite" (n° 14523).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

6. Question de Mme Valérie Déom à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la tolérance zéro pour les agressions dans les trains" (n° 14525).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.



7. Question de Mme Hilde Vautmans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “le nombre important de dossiers de viol classés sans suite” (n° 14531).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

8. Question de M. Tony Van Parys à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “le règlement collectif de dettes” (n° 14595).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

9. Question de M. Tony Van Parys à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “la rançon pour l'enlèvement de l'ex-premier ministre Vanden Boeynants” (n° 14601).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

10. Question de M. Bert Schoofs à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “le jugement du tribunal correctionnel de Hasselt condamnant un supporter de football à une peine de travail pour incitation à l'antisémitisme” (n° 14606).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

11. Question de M. Dylan Casaer à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “la musique nazie” (n° 14613).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

12. Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “la manque de magistrats néerlandophones à Bruxelles” (n° 14617).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

13. Ordre des travaux.

- La commission a décidé de l'ordre de ses travaux.

14. Rapport de M. Philippe Monfils au nom du groupe de travail chargé de l'évaluation de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes.

15. Projets de loi joints :

- Projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, n^{os} 2720/1 à 7.

Amendements de MM. Giet et consorts, Laeremans, Wathelet, Casaer et consorts, Borginon et consorts et Perpète et consorts, Mmes Genot, Van der Auwera, Déom et consorts, Marghem et consorts et De Clercq et consorts.

Avis du Conseil d'Etat.

- Projet de loi tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, n^{os} 2721/1 à 4.

Amendements de MM. Giet et consorts, Casaer et consorts, Wathelet, Borginon et consorts, Perpète et consorts et Mmes De Clercq et consorts et Déom et consorts.

Avis du Conseil d'Etat.

- Projet de loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, n^{os} 2722/1 à 4.



Amendements de MM. Giet et consorts, Borginon et consorts, Perpète et consorts, Wathelet, Casaer et consorts et Mmes Déom et consorts, Van der Auwera et consorts et Genot.

Avis du Conseil d'Etat.

- Projet de loi modifiant le Code judiciaire à l'occasion de la loi du ... tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, de la loi du ... tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, et de la loi du ... modifiant la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, n° 2723/1.
(Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : M. Hervé Hasquin).

- Rapporteur : M. Éric Libert en remplacement de M. Hervé Hasquin.

- L'avis du Conseil d'Etat a été discuté.

Projet de loi n° 2720/1

- Les amendements n°s 3 à 7, 9, 10, 21, 29 et 32 ont été adoptés.

- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Projet de loi n° 2721/1

- Les amendements n°s 1 à 5, 8 à 10 et 13 ont été adoptés.

- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Projet de loi n° 2722/1

- Les amendements n°s 1 à 8, 10, 11, 21 et 24 ont été adoptés.

- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Projet de loi n° 2723/1

- Le projet de loi, inchangé, a été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

1. Projet de loi relatif à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat, n° 2891/1.

Proposition de loi jointe :

- Proposition de loi ([Hilde Claes], Walter Muls) relative à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat, n° 2618/1.

(Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : M. Walter Muls).

- La discussion a été clôturée.

- Des corrections techniques ont été apportées.

- Le projet de loi, tel que corrigé, a été adopté à l'unanimité.

2. Projet de loi organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales des greffiers de l'ordre judiciaire, les référendaires près la Cour de cassation, et les référendaires et juristes de parquet près les cours et tribunaux - Transmis par le Sénat, n° 2923/1.

- Rapporteur : Mme Sabien Lahaye-Battheu.

- Exposé introductif de la vice-première ministre et ministre de la Justice.

- La discussion a été clôturée.

- Le projet de loi, inchangé, a été adopté à l'unanimité.



3. Projet de loi modifiant le Code judiciaire, notamment les dispositions relatives au personnel judiciaire de niveau A, aux greffiers et aux secrétaires ainsi que les dispositions relatives à l'organisation judiciaire - Transmis par le Sénat, n° 2922/1.

- Rapporteur : Mme Sabien Lahaye-Battheu.
- La discussion a été clôturée.
- Le projet de loi, inchangé, a été adopté à l'unanimité.

Prochaine réunion : mardi 20 mars 2007.

Droit Commercial et Economique

COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DE DROIT COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

Présidente : Mme Annemie Roppe

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

Proposition de loi (François Bellot, Thierry Giet, Dirk Van der Maelen, Annemie Roppe, Alfons Borginon, Melchior Wathelet) modifiant la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances en ce qui concerne la fusion par absorption des associations d'assurances mutuelles, n^{os} 2842/1 et 2. (Continuation, clôture et vote). (Rapporteur: Mme Anne-Marie Baeke). Amendements de M. Bellot, Mmes Ghenne et Roppe et M. Van Roy.

- La discussion des articles a eu lieu. Sont intervenus : M. François Bellot, Mme Simonne Creyf et M. Dylan Casaer.
- Des amendements ont été déposés par M. Bellot et Mmes Déom et Baeke.
- Les amendements n^{os} 1 à 4 ont été adoptés par 9 voix et 3 abstentions et l'amendement n° 5 a été adopté par 9 voix contre 3.
- Les articles 1 et 2 (78/9, 78/10, 78/11, 78/12, 78/13, 78/14, 78/15, 78/17, 78/18, 78/19 et 78/20) ont été adoptés par 9 voix et 3 abstentions. L'article 2 (78/16) a été adopté par 9 voix contre 3.

Prochaine réunion : mardi 20 mars 2007.



Economie

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Paul Tant

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Projet de loi portant des dispositions diverses (IV) - (art. 71 tot 83), n^{os} 2873/1 à 22.
(Renvoyé par la séance plénière du 8 mars 2007).

- Mme Trees Pieters a développé ses amendements.
- Les corrections techniques proposées par le service juridique ont été adoptées.
- Les amendements n^{os} 3 à 5 et 8 deviennent dès lors sans objet.
- Les amendements n^{os} 6 et 7 sont rejetés par 1 contre 9 voix.
- L'amendement n° 9 a été retiré.
- Les amendements n°s 10 et 11 ont été rejetés par 1 contre 10 voix.
- L'ensemble des dispositions renvoyées à la commission, telles que corrigées, est adopté à l'unanimité.

2. Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le fonctionnement des autorités de la concurrence" (n° 14454).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

3. Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "la contestation du 'chèque gaz' par Distrigaz" (n° 14460).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

4. Question de M. Bert Schoofs au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'enlèvement gratuit par l'ONDRAF d'une boussole radioactive" (n° 14471).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

5. Interpellation de Mme Trees Pieters au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'exécution du plan horeca inscrit dans l'accord de gouvernement" (n° 1056).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par Mme Trees Pieters.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Guy Hove et consorts.



6. Projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les contrats d'assurance maladie, n° 2689/1.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Simonne Creyf) relative à l'assurance complémentaire soins de santé, n° 266/1.
- Proposition de loi (Joëlle Milquet, Melchior Wathelet, Joseph Arens) visant à mieux encadrer l'utilisation des données personnelles de santé lors de la souscription d'assurance personne et à permettre l'assurabilité du risque décès des personnes exposées à un risque aggravé du fait de leur état de santé, n° 2542/1.

(Continuation). (Rapporteur : Mme Magda De Meyer).

Amendements de Mme Baeke et consorts.

- La discussion des articles a eu lieu. Sont intervenues : Mmes Simonne Creyf, Karine Lalieux et Annemie Baeke.
- Des amendements ont été déposés Mme Lalieux et consorts, Mme Creyf et par le gouvernement.
- Les amendements n^{os} 22 à 26 ont été rejetés.
- Les amendements n^{os} 1 à 21 et 27, ainsi que les articles, tels qu'amendés, ont été adoptés.

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

1. Question de M. Servais Verherstraeten à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "le report des paiements aux médiateurs de dettes" (n° 14407).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

2. Question de M. Hans Bonte à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les nouveaux problèmes causés par la Citibank" (n° 14647).

- La vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation a répondu.

3. Projet de loi relatif aux accords de consommation, n° 2940/1.

- Rapporteur : M. Koen T'Sijen.
- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : M. Guy Hove, Mme Véronique Ghenne, M. Koen T'Sijen et Mmes Trees Pieters et Dalila Douifi
- La discussion générale et la discussion des articles ont eu lieu.
- Des corrections techniques ont été apportées.
- Les articles 1 à 4 ont été adoptés.
- L'ensemble du projet de loi, tel que corrigé, ont été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Prochaine réunion : mercredi 21 mars 2007.



Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : M. Hendrik Daems

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

1. Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "la transparence au sein de l'Office national du Ducroire" (n° 14376).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

2. Question de M. Patrick Moriau au ministre des Affaires étrangères sur "la construction d'un mur le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique" (n° 14094).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

3. Question de Mme Nahima Lanjri au ministre des Affaires étrangères sur "la convention 45/158 des Nations unies relative à la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles" (n° 13920).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

4. Projet de loi portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 2006 - Transmis par le Sénat, n° 2979/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

5. Projet de loi portant assentiment au Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme, fait à Strasbourg le 15 mai 2003 - Transmis par le Sénat, n° 2980/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

6. Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants :

1° Accord modifiant l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, et Acte final, faits à Luxembourg le 25 juin 2005;

2° Accord interne entre les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, modifiant l'Accord interne du 18 septembre 2000 relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour la mise en oeuvre de l'Accord de partenariat ACP-CE, fait à Luxembourg le 10 avril 2006;

3° Accord interne entre les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, relatif au financement des aides de la Communauté au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013 conformément à l'Accord de partenariat ACP-CE et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du Traité CE, fait à Bruxelles le 17 juillet 2006.



- Transmis par le Sénat, n° 2981/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

7. Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants :

1° le Septième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle;

2° le Règlement général de l'Union postale universelle;

3° la Convention postale universelle et le Protocole final, et

4° l'Arrangement concernant les services de paiement de la poste,
faits à Bucarest le 5 octobre 2004 - Transmis par le Sénat, n° 2982/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

8. Questions jointes :

- Question de Mme Annemie Turtelboom au ministre des Affaires étrangères sur "le comportement de certains dirigeants russes à l'égard des homosexuels, lesbiennes et bisexuels" (n° 14031).

- Question de M. Stijn Bex au ministre des Affaires étrangères sur "les déclarations du maire de Moscou et du président Poutine concernant les homosexuels, lesbiennes et bisexuels" (n° 14054).

- Question de M. Stijn Bex au ministre des Affaires étrangères sur "la situation des homosexuels, lesbiennes et bisexuels en Irak" (n° 14518).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

9. Question de M. Patrick Moriau au ministre des Affaires étrangères sur "la politique du gouvernement de Bush en Iran" (n° 14103).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

10. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre des Affaires étrangères sur "l'action des Nations unies et de l'Union européenne au Darfour" (n° 14198).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

11. Question de Mme Hilde Dierickx au ministre des Affaires étrangères sur "la libération de politiciens enlevés en Colombie" (n° 14190).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

12. Question de Mme Josée Lejeune au ministre des Affaires étrangères sur "la résolution 1737" (n° 14221).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

13. Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre des Affaires étrangères sur "l'incarcération de Marie-Thérèse Nlandu" (n° 14375).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.



14. Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre des Affaires étrangères sur “le respect des principes du ‘travail décent’ dans le cadre des négociations relatives à l’accord d’association entre l’UE et l’Amérique centrale” (n° 14425).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

15. Question de Mme Nathalie Muylle au Ministre des Affaires étrangères sur “le sort réservé à un compatriote en Indonésie” (n° 14526).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

16. Questions jointes :

- Question de Mme Nathalie Muylle au ministre des Affaires étrangères sur “la position belge par rapport au bouclier anti-missiles américain”(n° 14548).

- Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre des Affaires étrangères sur “la position de la Belgique concernant le bouclier antimissiles” (n° 14588).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

17. Question de M. Philippe Monfils au ministre des Affaires étrangères sur “la réaction provocatrice de la Turquie suite à la décision du gouvernement chypriote d’activer les procédures pour le forage de pétrole et de gaz naturel dans sa zone économique exclusive” (n° 14255).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

18. Question de M. Philippe Monfils au ministre des Affaires étrangères sur “le non-respect de la feuille de route par le nouveau gouvernement palestinien” (n° 14502).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

19. Question de Mme Zoé Genot au ministre des Affaires étrangères sur “l’emprisonnement au Rwanda du professeur Idesbald Byabuze Katabaruka, de l’Université Catholique de Bukavu” (n° 14604).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

➤ **JEUDI 15 MARS 2007**

(Réunion commune avec la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat)

Echange de vues sur la République Démocratique du Congo après les élections présidentielle et parlementaires.

- Exposé du Commissaire européen au Développement et à l’Aide humanitaire.
- Echange de vues.

- Sont intervenus : MM. Dirk Van der Maelen, Pierre Galand (S), Mme Jihanne Annane (S), M. Christian Brotcorne (S) et Mme Sabine de Bethune (S).

Prochaine réunion : mardi 20 mars 2007.



Questions européennes

COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidents : MM. Herman De Croo et Philippe Mahoux

➤ **MARDI 13 MARS 2007**

(Réunion commune avec les commissions homologues du Sénat)

Débriefing du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement (Bruxelles, 8 et 9 mars 2007).

- Exposé du premier ministre sur les résultats du Sommet européen.
- Echange de vues.

Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

1. Projet de loi relatif à la sécurité civile, n° 2928/1.

Propositions jointes :

- Proposition de résolution (Daniel Bacquelaine, Denis Ducarme, [Serge Van Overtveldt], Jacqueline Galant, Corinne De Permentier, Valérie De Bue, François Bellot) sur la réforme des services d'incendie, n°s 981/1 et 2.
- Proposition de loi (Jean-Claude Maene, André Frédéric, Bruno Van Grootenbrulle, Annick Saudoyer) modifiant la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile afin de réduire le délai d'intervention des services de secours, n° 2370/1.
- Proposition de résolution (Jean-Claude Maene, André Frédéric, Annick Saudoyer, Bruno Van Grootenbrulle) relative à l'amélioration des services de sécurité civile et au statut des pompiers, n° 2458/1.
- Proposition de résolution (Talbia Belhouari, Véronique Ghenne, Colette Burgeon) visant à encourager la féminisation des effectifs du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU), n° 2571/1.

(Rapporteurs : M. Jean-Claude Maene, Mme Jacqueline Galant, M. Jan Peeters et Mme Katrien Schryvers).

- Exposé introductif du vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur.
- Exposés introductifs des auteurs des propositions.
- La proposition de résolution n° 981/1 a été retirée.

2. Interpellation et question jointes :

- Interpellation de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur "la propagande gouvernementale en cette période préélectorale" (n° 1028).
- Question de M. Dirk Claes au premier ministre sur "les 'campagnes d'information' menées par le gouvernement fédéral" (n° 14608).



- Le premier ministre a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Koen Bultinck.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Eric Libert, Mme Jacqueline Galant et M. Willy Cortois.

3. Questions jointes :

- Question de M. Koen Bultinck au premier ministre sur “les déclarations de la ministre de la Justice relatives à l’implication du premier ministre dans le dossier des expériences de délivrance d’héroïne à Liège” (n° 14394).
- Question de M. Koen Bultinck au premier ministre sur “les déclarations de la ministre de la Justice relatives à l’implication du premier ministre dans le dossier des expériences de délivrance d’héroïne à Liège” (n° 14495).

- Le premier ministre a répondu.

4. Question de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur “la rencontre secrète du ministre des Affaires étrangères avec le représentant du gouvernement de Chypre Nord” (n° 14447).

- Le premier ministre a répondu.

5. Interpellation de M. Servais Verherstraeten au premier ministre sur “l’exécution de l’accord de gouvernement en ce qui concerne “le renforcement de l’Etat fédéral”” (n° 1058).

- Le premier ministre a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Servais Verherstraeten.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Eric Libert, Willy Cortois, David Geerts, Mme Jacqueline Galant et M. Jean-Claude Maene.

6. Projet de loi modifiant la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public, n° 2880/1.

- Rapporteur : Mme Jacqueline Galant.
- Exposé introductif du ministre de la Fonction publique, de l’Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l’Égalité des chances.
- La discussion a eu lieu. M. Servais Verherstraeten est intervenu.
- Les articles et l’ensemble du projet de loi ont été adoptés à l’unanimité.

7. Projet de loi modifiant la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public et la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, n° 2917/1.

Proposition de loi jointe :

- Proposition de loi (Thierry Giet, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, Maggie De Block) modifiant la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public en ce qui concerne la responsabilité civile des bourgmestres et échevins en cas d’accident du travail, n° 2892/1.



- Rapporteur : Mme Jacqueline Galant.
- Exposé introductif du ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances.
- Exposé introductif de l'auteur principal de la proposition de loi.
- La discussion a eu lieu.
- Des amendements ont été déposés MM. Giet, Maene, Geerts et Mme Galant.
- Les amendements et les articles ainsi modifiés ont été adoptés à l'unanimité.
- A l'unanimité, la commission a décidé de déroger à l'article 82.1 du Règlement et a procédé au vote.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité.

8. Interpellation de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le bilinguisme fonctionnel des agents" (n° 1032).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Servais Verherstraeten, Dirk Claes et Mme Katrien Schryvers.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Jean-Claude Maene.

9. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "l'enregistrement des travailleurs allochtones dans les services publics" (n° 14315).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.

10. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le recours à des bureaux de consultance externes par les services publics" (n° 14316).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.

11. Questions jointes :

- Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "les mesures annoncées en faveur des agents contractuels des services publics" (n° 14317).
- Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "les modifications proposées en matière d'emploi des agents contractuels" (n° 14321).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.



12. Interpellation et question jointes :

- Interpellation de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des Chances sur "l'annulation de plusieurs nominations à des postes élevés dans la fonction publique" (n° 1043).

- Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des Chances sur "le retrait de la nomination du président du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale" (n° 14643).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Servais Verherstraeten, Dirk Claes et Mme Katrien Schryvers.

- Une motion pure et simple a été déposée par M. Jean-Claude Maene.

13. Question de M. Benoît Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les arrêtés d'exécutions relatifs au Centre d'observation et d'orientation pour MENA" (n° 14640).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances a répondu.

14. Question de M. Benoît Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les pratiques médicales douteuses dénoncées le 1er mars dernier au centre fermé de Vottem" (n° 14464).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

15. Question de M. Philippe Monfils au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le rachat par la police d'armes de particuliers" (n° 14504).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

16. Question de Mme Véronique Salvi au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le risque imminent de grève de la part des policiers de Charleroi" (n° 14509).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

17. Interpellations jointes :

- Interpellation de M. Filip De Man au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la diffusion de fausses statistiques en matière de criminalité" (n° 1042).

- Interpellation de M. Dirk Claes au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les statistiques en matière de criminalité" (n° 1044).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

- Une première motion de recommandation a été déposée par M. Dirk Claes et Mme Katrien Schryvers.

- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Filip De Man.

- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Georges Lenssen et Jean-Claude Maene.



18. Interpellation de Mme Katrien Schryvers au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur "sur l'exécution de l'accord de gouvernement" (n° 1057).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Dirk Claes et Mme Katrien Schryvers.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Georges Lenssen et Jean-Claude Maene.

19. Interpellation de M. Jef Van den Bergh au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le contrôle de la circulation sur les autoroutes" (n° 1059).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Jef Van den Bergh, Dirk Claes et Mmes Nahima Lanjri et Katrien Schryvers.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Georges Lenssen et Jean-Claude Maene.

20. Question de Mme Nahima Lanjri au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les regroupements familiaux dans le cadre de la loi sur les étrangers" (n° 14543).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

21. Questions jointes :

- Question de M. Benoît Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'engagement d'instituteurs/institutrices maternel et primaire au centre fermé de Vottem" (n° 14552).
- Question de Mme Zoé Genot au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le centre fermé de Vottem et l'enfermement de familles avec enfants" (n° 14596).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

22. Question de Mme Katrien Schryvers au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la désignation des assesseurs des bureaux de vote" (n° 14566).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

23. Question de Mme Katrien Schryvers au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le fonds de sécurité routière 2007" (n° 14572).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

24. Question de M. Georges Lenssen au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la présence de stewards lors de fêtes" (n° 14578).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

25. Question de Mme Zoé Genot au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la demande de régularisation des demandeurs d'asile afghans arrivés après le 1er janvier 2003" (n° 14597).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.



26. Question de M. Benoit Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'indisponibilité quasi permanente des services téléphoniques de l'Office des Etrangers" (n° 14638).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

27. Question de M. Benoit Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les travaux de constructions à proximité du centre de Steenokkerzeel" (n° 14639).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

28. Question de M. Benoit Drèze au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la présence de "smex" au sein du centre fermé de Vottem" (nr. 14641).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

29. Question de M. Jean-Claude Maene au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le calendrier du système ASTRID" (n° 14645).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 21 mars 2007.

Cour des comptes

SOUS-COMMISSION "COUR DES COMPTES" DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. Luk Van Biesen

➤ MERCREDI 14 MARS 2007

Discussion du rapport de la Cour des comptes concernant l'exécution des peines patrimoniales: les amendes pénales et les confiscations spéciales.

- Exposés introductifs de M. de Fays, conseiller de la Cour des comptes, du secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, et de M. Tom Boelaert, administrateur SPF Finances.

- Sont intervenus : MM. Carl Devlies et Dylan Casaer.



“Sécurité nucléaire”

GROUPE DE TRAVAIL “SÉCURITÉ NUCLÉAIRE”

Président : M. Philippe De Coene

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

Discussion des propositions de conclusions et de recommandations.

- L'examen des recommandations a été entamé.

Prochaine réunion : lundi 26 mars 2007.

Comptabilité

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Président : M. Herman De Croo

➤ **MERCREDI 14 MARS 2007**

Discussion sur le point de vue de la commission de la Comptabilité de la Chambre en ce qui concerne la situation des projets suivants votés à la Chambre, qui sont actuellement à l'examen au Sénat, et les amendements sur lesdits projets proposés au Sénat :

1. Projet de loi modifiant certaines lois relatives aux dotations allouées à la cour des comptes, aux médiateurs fédéraux, aux commissions de nomination pour le notariat et à la Commission de la protection de la vie privée; n° 3-1060/1-6.
2. Projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique des services de police et de renseignements; n° 3-1061/1-4.
3. Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la dotation allouée au Conseil supérieur de la Justice; n° 3-1062/1-4.
4. Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, en ce qui concerne la dotation à cette Cour; n° 3-1063/1.

- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : MM. Herman De Croo, Luk Van Biesen, Dirk Van der Maelen et Guy D'haeseleer.



Dépenses électorales

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DE LA COMPTABILITÉ DES PARTIS POLITIQUES

Présidents : M. Herman De Croo et Mme Anne-Marie Lizin

➤ **JEUDI 15 MARS 2007**

1. Examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2005), n°s 2454/1 et 2. (Approbation du rapport complémentaire de M. Paul Wille (S)).

- Le rapport complémentaire de M. Paul Wille (S) est approuvé à l'unanimité.

2. Examen des notes de synthèse déposées en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

- Avis à rendre par la Commission de contrôle.

- La commission a émis 5 avis.

3. Les élections fédérales du 10 juin 2007.

a) La situation en ce qui concerne :

- la proposition de loi modifiant la loi du 4 juillet 1989;

- le contrôle des communications gouvernementales pendant la période réglementée;

- l'actualisation du vade-mecum contenant le commentaire et les recommandations de la Commission de contrôle sur l'interprétation de la loi du 4 juillet 1989.

b) Note sur l'organisation d'activités extraparlimentaires à la Chambre et au Sénat pendant la période réglementée et qualification éventuelle de celles-ci en tant que propagande électorale

- Un échange de vues a eu lieu.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Ce chapitre mentionne:

- les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;
- l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;
- le résultat des votes.

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le *Compte rendu analytique* qui publie les synthèses des débats et le *Compte rendu intégral* qui contient le texte intégral (voir “les publications de la Chambre” en dernière page du présent bulletin).

➤ JEUDI 15 MARS 2007 APRES-MIDI (271), SOIR (272)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Proposition de loi modifiant l'article 38 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, n^{os} 1451/1 à 5.

Le juge peut prononcer la déchéance du droit de conduire dans le cas de certaines infractions routières graves. Dans certaines circonstances, cette déchéance ne peut être levée qu'après une période de trois mois et la réussite d'une série d'examens. Cette proposition de loi vise à étendre le champ d'application de cette dernière procédure au délit de fuite et à la conduite d'un véhicule sans être titulaire d'un permis de conduire valable.

Le projet de loi (n° 1451) est adopté à l'unanimité des 122 votants

2. - Proposition de loi modifiant la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière afin de sanctionner plus sévèrement la récidive pour les délits de fuite, n^{os} 2177/1 à 7.
- Proposition de loi modifiant les lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées le 16 mars 1968, en vue d'instaurer un régime d'inaptitude mentale à conduire un véhicule et d'adapter la sanction en cas de délit de fuite, n^{os} 792/1 à 3.



Ces propositions de loi visent à sanctionner plus sévèrement le délit de fuite commis après un accident par celui qui le commet à nouveau dans les trois ans qui suivent une condamnation antérieure.

La proposition de loi (n° 2177) est adoptée à l'unanimité des 122 votants

3. **Projet de loi relatif à la répression de la contrefaçon et de la piraterie de droits de propriété intellectuelle, n^{os} 2852/1 à 4.**

Ce projet de loi a pour objectif de mettre à la disposition des titulaires de droits de propriété intellectuelle et des autorités publiques des moyens pour lutter de manière plus efficace contre la production et la commercialisation des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle.

Il contient tout d'abord des dispositions utiles pour la mise en oeuvre du Règlement (CE) N° 1383/2003 du 22 juillet 2003 concernant l'intervention des autorités douanières à l'égard de marchandises soupçonnées de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures à prendre à l'égard de marchandises portant atteinte à certains droits de propriété intellectuelle. Il crée à cet effet un délit douanier sanctionnant l'introduction sur le territoire belge, la mise en libre pratique, l'exportation, la réexportation, le placement sous un régime suspensif ainsi que le placement en zone franche ou en entrepôt franc de marchandises de contrefaçon et de marchandises pirates. L'infraction est poursuivie selon la procédure prévue par la loi générale sur les douanes et accises.

Le projet de loi permet ainsi aux autorités douanières belges de contribuer à l'effort de leurs partenaires européens visant à assurer l'étanchéité de la frontière extérieure de la Communauté européenne à l'égard des marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, le projet de loi modernise la législation pénale en matière de contrefaçon de marques, de dessins et modèles, de droits d'obtenteur, de brevets d'invention et de certificats complémentaires de protection.

Actuellement, parmi ces droits de propriété industrielle, seule la contrefaçon de marques est sanctionnée pénalement en Belgique, par application des dispositions de la loi du 1er avril 1879 sur les marques de commerce et de fabrique. Le projet de loi abroge cette dernière législation devenue obsolète et la remplace par un régime qui vise désormais tous les droits de propriété intellectuelle précités. Une incrimination pénale nouvelle est donc établie pour la contrefaçon et la piraterie dans ces matières.

Les principales caractéristiques de ce nouveau régime sont les suivantes:

– l'élément moral de l'infraction est l'intention méchante ou frauduleuse comme c'est déjà le cas pour la contrefaçon de droits d'auteur et pour certains délits de contrefaçon de marques;

– le dépôt d'une plainte par la partie lésée n'est plus une condition préalable à l'intentement des poursuites par le ministère public, lequel pourra désormais agir d'initiative. Les dispositions pénales des anciennes lois de propriété intellectuelle avaient essentiellement pour but de protéger les titulaires de droits.

Dans cette logique, les délits étaient uniquement poursuivis sur plainte de la victime. La contrefaçon ne constitue cependant plus seulement aujourd'hui une violation de droits privés mais revêt les traits d'une véritable atteinte à l'ordre public économique. La protection de la propriété intellectuelle dans une économie innovatrice sert l'intérêt public. Il est dès lors souhaitable que la loi permette aux parquets de poursuivre ces délits même en l'absence de plainte du titulaire du droit;



– les peines sont aggravées, afin de donner à la loi un caractère dissuasif pour les cas de contrefaçon et de piraterie à grande échelle, et diversifiées, pour tenir compte des nouveaux développements de ces phénomènes. Il convient ici de prendre en considération l'article 61 de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce («Accord sur les ADPIC»), selon lequel les sanctions pénales qui peuvent être prononcées doivent être «en rapport avec le niveau des peines appliquées pour des délits de gravité correspondante». La contrefaçon est désormais envisagée comme étant un véritable vol de propriété intellectuelle, une appropriation frauduleuse des investissements intellectuels et financiers mis en oeuvre pour la conception et le développement des créations de l'esprit;

– une procédure d'avertissement est instaurée pour les constats d'infraction. Elle a une portée essentiellement préventive: il s'agit de mettre fin aux atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle en informant les auteurs de celles-ci via la notification de l'avertissement. Ce dernier est accompagné d'une injonction de cesser les actes constitutifs d'infraction.

Une procédure de règlement transactionnel peut aussi, le cas échéant, être proposée aux contrevenants par les agents chargés du contrôle du respect de la loi.

La contrefaçon et la piraterie sont des obstacles majeurs pour la rentabilisation des investissements effectués dans la recherche et l'innovation. Elles génèrent une concurrence déloyale et ont des conséquences économiques et sociales parfois désastreuses pour les entreprises, les universités et la société en général.

Il convient donc d'améliorer le cadre réglementaire de la propriété intellectuelle afin d'encourager et de promouvoir la protection de l'innovation scientifique, technologique ou artistique en Belgique. Le présent projet de loi poursuit cet objectif et introduit à cet effet un cadre pénal approprié sanctionnant les atteintes frauduleuses aux droits de propriété intellectuelle.

Le projet de loi (n° 2852) est adopté à l'unanimité des 119 votants

4. **Projet de loi portant modification de la procédure de fixation du taux maximum de référence pour les opérations d'assurance à long terme, n° 2844/1 à 4.**

Ce projet de loi vise à modifier la procédure de fixation du taux maximum de référence pour les opérations d'assurance à long terme. Ce taux est actuellement fixé par arrêté royal. L'objet du présent projet de loi est d'attribuer cette compétence à la Commission bancaire, financière et des assurances.

Le projet de loi (n° 2852) est adopté par 76 voix contre 22 et 20 abstentions

5. **Projet de loi modifiant la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat, n° 2894/1 à 3.**

Suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Arbitrage le 11 janvier 2007, sous la référence n° 9/2007, au sujet d'un recours introduit par la Fédération royale de l'Industrie des Eaux et des Boissons rafraîchissantes le 17 août 2006 et concernant une demande d'annulation de la loi du 20 juillet 2006, il s'avère nécessaire de réécrire l'article 371 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat.

En effet, ladite Cour ayant annulé l'article 371 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 précitée dans sa rédaction ressortissant à la loi du 20 juillet 2006, le législateur est donc chargé d'adapter cet article pour le mettre en conformité avec la volonté exprimée par la Cour d'Arbitrage.



Le projet de loi vise à la réalisation de ces mesures d'adaptation.

Le projet de loi (n° 2894) est adopté par 80 voix contre 36 et 5 abstentions

6. - Projet de loi insérant un article 391sexies dans le Code pénal et modifiant certaines dispositions du Code civil en vue d'incriminer et d'élargir les moyens d'annuler le mariage forcé, n^{os} 2767/1 à 5.
- Proposition de loi modifiant le Code civil et le Code pénal en vue de faire obstacle aux mariages forcés, n^{os} 2057/1 et 2.

Le constat de l'existence des mariages forcés en Belgique alors que ceux-ci constituent une violation grave des droits de l'homme rend nécessaire l'adoption d'un article 391sexies incriminant le mariage forcé dans le titre VII du livre II du code pénal consacré aux crimes et délits contre l'ordre des familles et contre la moralité publique. Cette atteinte aux droits de la personne humaine justifie qu'une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans ou une amende de 100 à 500 euros sanctionne toute personne qui, par des violences ou des menaces, contraint quelqu'un à conclure un mariage et que la tentative de mariage forcé soit également punissable d'un emprisonnement de quinze jours à un an ou d'une amende de 50 à 250 euros.

En outre, certains articles du Code civil sont adaptés eu égard au principe selon lequel le criminel tient le civil en l'état et au principe de l'autorité de la chose jugée au répressif sur le procès civil ultérieur. La modification doit permettre d'agir également de façon plus efficace au plan civil contre le mariage forcé, comme c'est déjà le cas à l'égard du mariage simulé. En effet, le Code civil doit conférer au ministère public le droit de réclamer la nullité d'un mariage forcé devant les tribunaux civils.

Le projet de loi (n° 2767) est adopté par 103 voix et 17 abstentions

7. - Projet de loi portant des dispositions diverses (IV), n^{os} 2873/1 à 27.
- Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) modifiant l'article 3, § 6, du livre III, titre VIII, chapitre II, section 2, du Code civil, n^{os} 257/1 et 2.
- Proposition de loi (Mme Anne-Marie Baeke, MM. Bart Tommelein, Carl Devlies, Servais Verherstraeten, Dirk Van der Maelen et Johan Vande Lanotte, Mme Annemie Roppe et MM. Melchior Wathelet, Eric Massin, François-Xavier de Donnea) relative à la promotion de la commercialisation de la recherche scientifique, n^{os} 2273/1 et 2.
- Proposition de loi (Mme Annemie Turtelboom et MM. Alain Courtois et Filip Anthuenis) modifiant la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football en vue d'instaurer une obligation de se présenter, n^{os} 2417/1 et 2.
- Projet de loi portant des dispositions en matière de logement, n^{os} 2874/1 à 4.

Le projet de loi (n° 2873) est adopté par 80 voix contre 8 et 33 abstentions

Le projet de loi (n° 2874) est adopté par 80 voix contre 21 et 21 abstentions

8. Projet de loi relatif à la procréation médicalement assistée et à la destination des embryons surnuméraires et des gamètes, n^{os} 2567/1 à 6.

Le projet de loi (n° 2567) est adopté par 64 voix contre 6 et 52 abstentions



9. *Projet de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de la réouverture de la procédure en matière pénale, n^{os} 2819/1 à 3.*

Le projet de loi (n° 2819) est adopté par 89 voix et 32 abstentions

10. *Projet de loi relatif aux pensions du secteur public, n^{os} 2877/1 à 8.*

Ce projet de loi comporte deux volets.

Le premier volet comprend des dispositions modificatives en matière de pensions de retraite (Chapitre Ier), de survie (Chapitre II) et des dispositions autonomes (Chapitre IV).

Il s'agit d'un ensemble de dispositions d'ordre essentiellement technique qui visent tantôt à adapter la législation relative aux pensions du secteur public suite à des observations de la Cour des Comptes ou des décisions de justice tantôt répondent à des demandes émanant de divers Départements – tantôt encore ont en vue de clarifier la législation ou de l'actualiser.

On peut notamment citer:

– une adaptation du tableau des services actifs annexé à la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques en faveur de certains agents de LA POSTE et des Douanes, du Ministère des Communications et de l'Infrastructure et Ministère de la Communauté Flamande

– les modifications à la loi du 15 mai 1984 relatives aux pensions de survie rendues nécessaires par les changements apportés au régime de la tutelle, contenu dans les articles 389 et suivants du Code civil

– l'alignement de la législation du secteur public sur celle du secteur privé en prévoyant la suspension du paiement de la pension à partir du 13^{ème} mois continu d'incarcération mais en octroyant aux ayants-droit du détenu, pendant la durée de la suspension de sa pension, un montant correspondant à la pension de survie

– la prise en compte des périodes d'absence suite à une interruption de carrière en tant qu'agent contractuel dans le secteur public suivant les mêmes règles que celles applicables aux agents nommés à titre définitif

– une réécriture partielle, à la demande de l'ONSSAPL, de l'article 161 de la Nouvelle loi communale permettant notamment à une institution de prévoyance de remplir, pour l'intégralité des cotisations pensions, les obligations qui incombent à l'employeur et de se substituer à l'administration locale à l'égard de l'Office

– la disposition selon laquelle le bonus âge pourra désormais avoir pour effet de porter la pension au-delà du plafond relatif des $\frac{3}{4}$ du traitement qui sert de base à son calcul, sans toutefois pouvoir dépasser les $\frac{9}{10}$ de ce traitement

– comme cela a été antérieurement réalisé du côté néerlandophone, l'octroi d'une pension de retraite à charge du Trésor public en faveur du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, calculée comme celle des agents de l'Etat pourvus d'une nomination à titre définitif.

Le deuxième volet concerne des dispositions modificatives en matière de péréquation (Chapitre III).

Le mécanisme actuel de péréquation des pensions du secteur public est basé sur la majoration du maximum de l'échelle barémique afférente au grade dont l'intéressé était titulaire lors de sa mise à la retraite.

En d'autres termes, la péréquation est activée lorsqu'il y a augmentation du maximum de l'échelle barémique qui était celle de l'ex-agent. Il s'agit donc d'un droit individuel.

Le projet prévoit que la péréquation n'aura plus lieu de manière individuelle mais par corbeilles correspondant chacune à des secteurs bien définis des services publics. Dans ce système toutes les pensions sont rattachées à une corbeille bien définie et toutes les pensions d'une même corbeille sont péréquées à concurrence d'un même pourcentage tous les deux ans.



Ce pourcentage est établi sur la base des augmentations ayant eu lieu au cours de la période de référence de deux ans, des maxima des échelles et des suppléments de traitement, afférents aux pensions de retraite les plus représentatives de la corbeille concernée ayant pris cours durant les quatre ans précédant cette période de référence.

Le projet de loi (n° 2877) est adopté par 111 voix et 10 abstentions

QUESTIONS ORALES

Peines de travail dans les hôpitaux

Question de :

M. Patrick Cocriamont (FN) à la vice-première ministre et ministre de la Justice (n° P1830)

Amendes dans le cadre des mesures antipollution

Question de :

M. Francis Van den Eynde (Vlaams Belang) au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur (n° P1831)

Le smog

Question de :

M. François Bellot (MR) au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions (n° P1844)

Conséquences des adaptations au bien-être

Question de :

Mme Greet Van Gool (sp.a-spirit) au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions (n° P1843)

Taxe sur les billets d'avion

Questions jointes de :

- Mme Karine Lalieux (PS) (n° P1832)
- Mme Zoé Genot (Ecolo) au vice-premier ministre et ministre des Finances (n° P1833)



Nouvelle convention visant à éviter les doubles impositions avec la France

Questions jointes de :

- Mme Sabien Lahaye-Battheu (VLD) (n° P1834)
- M. Joseph Arens (cdH) au vice-premier ministre et ministre des Finances (n° P1835)

Conclave budgétaire

Question de :

M. Benoît Drèze (cdH) au Premier ministre (n° P1829)

Législation relative à l'octroi de crédits à la consommation

Question de :

M. Bart Tommelein (VLD) à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation (n° P1836)

Démarchage de certaines banques vis-à-vis des enfants et des écoles

Questions jointes de :

- Mme Dominique Tilmans (MR) (n° P1837)
- Mme Véronique Ghenne (PS) à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la protection de la consommation (n° P1838)

Privatisation des hélicoptères Seaking

Question de :

Mme Nathalie Muylle (CD&V) au ministre de la Défense (n° P1839)

Exclusion du Vlaams Belang lors des Etats généraux de la sécurité routière

Question de :

M. Francis Van den Eynde (Vlaams Belang) au ministre de la Mobilité (n° P1841)



Mesures anti-smog

Question de :

Mme Talbia Belhouari (PS) au ministre de la Mobilité (n° P1842)

Païement tardif de factures par le SPP Politique scientifique

Question de :

M. Hendrik Bogaert (CD&V) au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique (n° P1840)

Régionalisation de la politique de l'emploi

Question de :

Mme Annemie Turtelboom (VLD) au ministre de l'Emploi (n° P1845)

CONSEIL D'ETAT – PRESENTATION D'UN ASSESSEUR

Par lettre du 8 mars 2007, le premier président du Conseil d'Etat communique que l'assemblée générale du Conseil d'Etat du 6 février 2007 a présenté à l'unanimité M. Georges de Leval, professeur ordinaire à l'Université de Liège, comme premier candidat à la fonction d'assesseur (F) de la section de législation du Conseil d'Etat.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 14 mars 2007, je vous propose de confirmer la présentation.

Pas d'observation ? (Non)
Il en sera ainsi.

COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE – NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT

L'ordre du jour appelle le scrutin en vue de la nomination d'un membre suppléant de la Commission de la protection de la vie privée.

La liste présentée par le Conseil des ministres a été communiquée lors de la séance plénière du 1er mars 2007.



Le document portant le nom des candidats a été distribué (Doc. n° 2990/1).

Votants : 100
Blancs ou nuls : 2
Valables : 98
Majorité absolue : 50

M.Remans a obtenu 90 suffrages.

M. Van der Kelen a obtenu 8 suffrages.

M. Remans ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée.

VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Pieter De Crem (CD&V) au Premier ministre sur « l'annonce d'un conclave de trois jours que tiendra le gouvernement » (n° 1024)
- M. Melchior Wathelet (cdH) au Premier ministre sur « le conclave de trois jours prévu par le gouvernement » (n° 1025)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 février 2007)

Deux motions ont été déposées (MOT 51 **1024/001**)

- une motion de recommandation par Pieter De Crem (CD&V)
- une motion pure et simple par Mohammed Boukourna (PS), Eric Libert (MR), Willy Cortois (VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 36 et 6 abstentions



2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Luc Goutry au ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique sur « l'absence de réglementation légale en ce qui concerne l'attribution de numéros INAMI non utilisés aux kinésithérapeutes » (n° 1022)
(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'environnement et du Renouveau de la Société du 6 mars 2007)

Deux motions ont été déposées (MOT 51 **1022/001**)

- une motion de recommandation par Luc Goutry (CD&V), Theo Kelchtermans (CD&V) et Mark Verhaegen (CD&V)
- une motion pure et simple par Colette Burgeon (PS) et Magda De Meyer (sp.a-spirit)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 36 et 5 abstentions

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Benoît Drèze au ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique sur « la nécessité de mettre en place un «Plan d'actions des pouvoirs publics en vue de réduire l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques des téléphones mobiles et à leurs équipements » » (n° 1017)
- M. Benoît Drèze au ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique sur « la nécessité de mettre en place un plan d'actions des pouvoirs publics en vue de réduire l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques des téléphones mobiles et à leurs équipements » (n° 1036)
(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'environnement et du Renouveau de la Société du 6 mars 2007)

Trois motions ont été déposées (MOT 51 **1017/001**)

- une motion de recommandation par Benoît Drèze (cdH), Luc Goutry (CD&V) et Mark Verhaegen (CD&V)
- une motion de recommandation par Marleen Govaerts (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple par Colette Burgeon (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 36 et 6 abstentions

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Hagen Goyvaerts à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur « l'intention du gouvernement de ne pas appliquer la cotisation d'emballage » (n° 1033)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 6 mars 2007)

Deux motions ont été déposées (MOT 51 **1033/001**)

- une motion de recommandation par Marleen Govaerts (Vlaams Belang) et Hagen Goyvaerts (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple par Bart Tommelein (VLD) et Luk Van Biesen (VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 36 et 6 abstentions



5. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Muriel Gerken au ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique sur « l'accord dento-mutualiste 2007-2008 et les limitations du tiers payant » (n° 1023) (développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 7 mars 2007)

Deux motions ont été déposées (MOT 51 **1023/001**)

- une motion de recommandation par Muriel Gerken (Ecolo)
- une motion pure et simple par Greet Van Gool (sp.a-spirit) et Jean-Marc Delizée (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 35 et 6 abstentions





QUESTIONS ECRITES

NOMBRE DE QUESTIONS ECRITES EN RETARD PAR MINISTRE (14/03/2007) (Session 2006-2007)

Le présent tableau mentionne par ministre le nombre de questions en retard, le nombre total de questions posées ainsi que le pourcentage que représentent les retards.

			%
1. G. VERHOFSTADT, Premier ministre.....	0	149	0,0
2. L. ONKELINX, Justice	171	1270	13,5
3. D. REYNDERS, Finances	125	1612	7,8
4. F. VAN DEN BOSSCHE, Budget	18	109	
5. F. VAN DEN BOSSCHE, Protection de la consommation	16	248	
Total	34	357	9,5
6. P. DEWAEL, Intérieur	112	1235	9,1
7. K. DE GUCHT, Affaires extérieures	5	456	1,1
8. A. FLAHAUT, Défense nationale	9	474	1,9
9. M. VERWILGHEN, Economie.....	7	565	
10. M. VERWILGHEN, Energie	-	202	
11. M. VERWILGHEN, Commerce extérieur	-	82	
12. M. VERWILGHEN, Politique scientifique	25	134	
Total	32	983	3,3
13. R. DEMOTTE, Affaires sociales.....	84	597	
14. R. DEMOTTE, Santé publique	124	946	
Total	208	1543	13,5
15. S. LARUELLE, Classes moyennes.....	-	159	
16. S. LARUELLE, Agriculture	-	106	
Total	-	265	0,0
17. A. DE DECKER, Coopération au développement	6	143	4,2



18. Chr. DUPONT, Affaires administratives	0	243	
19. Chr. DUPONT, Intégration sociale	9	250	
20. Chr. DUPONT, Politique des grandes villes.....	1	71	
21. Chr. DUPONT, Egalité des chances	11	137	
Total.....	21	701	3,0
22. R. LANDUYT, Mobilité	71	578	12,3
23. B. TOBBACK, Environnement.....	10	121	
24. B. TOBBACK, Pensions	15	207	
Total.....	25	328	7,6
25. P. VANVELTHOVEN, Emploi	86	700	12,3
26. H. JAMAR, Modernisation des finances, Lutte contre la fraude fiscale	5	87	5,7
27. V. VAN QUICKENBORNE, Simplification administrative	-	108	0,0
28. D. DONFUT, Affaires européennes	-	69	0,0
29. E. VAN WEERT, Développement durable	2	68	
30. E. VAN WEERT, Economie sociale	-	93	
Totaal.....	2	161	1,2
31. G. MANDAILA MALAMBA, Famille et personnes avec un handicap	10	107	9,3
32. B. TUYBENS, Entreprises publiques	164	1241	13,2

NOMBRE DE QUESTIONS ECRITES EN RETARD PAR MINISTRE (14/03/2007)
(Session 2006-2007)

Ce tableau mentionne par ministre les questions en retard depuis plus de trois mois, ainsi que les retards de plus de six mois.

	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
1. G. VERHOFSTADT, Premier ministre	-	-
2. L. ONKELINX, Justice	31	109
3. D. REYNDERS, Finances	33	61



	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
4. F. VAN DEN BOSSCHE, Budget	1	14
5. F. VAN DEN BOSSCHE, Protection des consommateurs	5	8
Total.....	6	22
6. P. DEWAEEL, Intérieur	20	71
7. K. DE GUCHT, Affaires étrangères.....	-	1
8. A. FLAHAUT, Défense	1	7
9. M. VERWILGHEN, Economie.....	0	7
10. M. VERWILGHEN, Energie	0	0
11. M. VERWILGHEN, Commerce extérieur	0	0
12. M. VERWILGHEN, Politique scientifique	0	20
Total.....	0	27
13. R. DEMOTTE, Affaires sociales.....	14	51
14. R. DEMOTTE, Santé publique	20	80
Total.....	34	131
15. S. LARUELLE, Classes moyennes.....	-	-
16. S. LARUELLE, Agriculture	-	-
Total.....	-	-
17. A. DE DECKER, Coopération au développement	-	4
18. Chr. DUPONT, Fonction publique	-	-
19. Chr. DUPONT, Intégration sociale	-	3
20. Chr. DUPONT, Politique des grandes villes.....	-	-
21. Chr. DUPONT, Egalité de chances	1	8
Total.....	1	11
22. R. LANDUYT, Mobilité	8	51
23. B. TOBBACK, Environnement.....	2	6
24. B. TOBBACK, Pensions	5	6
Total.....	7	12
25. P. VANVELTHOVEN, Emploi	7	58
26. H. JAMAR, Modernisation des finances, Lutte contre la fraude fiscale	-	5



	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
27. V. VAN QUICKENBORNE, Simplification administrative	-	-
28. D. DONFUT, Affaires européennes	-	-
29. E. VAN WEERT, Développement durable	-	-
30. E. VAN WEERT, Economie sociale	-	-
Total	-	-
31. G. MANDAILA MALAMBA, Famille et personnes handicapées	4	6
32. B. TUYBENS, Entreprises publiques	51	66



RELATIONS INTERNATIONALES

MARDI 6 ET MERCREDI 7 FÉVRIER 2007

FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA STRATÉGIE DE LISBONNE

Les 6 et 7 février 2007, une rencontre bilatérale (Parlement européen et parlements nationaux) consacrée à la Stratégie de Lisbonne a été organisée au Parlement européen. Le président de la Chambre et président du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, M. Herman De Croo, a participé à cette réunion. Des représentants des parlements régionaux et communautaires étaient également présents.

Cette troisième rencontre parlementaire a été inaugurée par le Président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering, qui a souligné que si l'Union européenne souhaite atteindre son objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde d'ici à 2010, il faut agir à tous les niveaux: local, régional, national et européen. Les parlements nationaux ont un rôle crucial puisque l'implication de l'Europe s'est souvent limitée à coordonner et à émettre des recommandations. Ce sont les États membres qui sont responsables de la mise en œuvre effective des réformes. Les échanges entre le Parlement européen et les parlements nationaux sont essentiels pour la Stratégie de Lisbonne.

Le Président du Bundestag allemand, Norbert Lammert, qui coprésidait la réunion a fait valoir que jusqu'à présent, les progrès enregistrés n'ont pas été suffisants. Il a aussi souligné que ni les États membres agissant séparément ni les institutions européennes à elles seules ne seraient en mesure de réaliser les objectifs et que la coopération s'impose entre les divers niveaux de pouvoir.

Le Président Poettering a également évoqué la nécessité de réduire la bureaucratie et la paperasserie qui coûtent annuellement aux PME l'équivalent de 3,5% du PIB de l'UE.

Les deux rapporteurs du PE participant à la rédaction de la résolution sur la Stratégie de Lisbonne à soumettre à l'Assemblée plénière avant le Conseil européen de printemps ont alors exposé les lignes de force de leur projet de texte. Stephen Hughes (PSE, UK) a souligné que l'accent doit davantage être mis sur la cohésion sociale. Il convient de parvenir au juste équilibre entre la flexibilité requise par les entreprises et la sécurité demandée par les travailleurs. Un certain nombre de mesures devraient être proposées afin d'améliorer les perspectives d'emploi et notamment une réduction de la fiscalité sur le travail et l'amélioration des possibilités de formation offertes aux travailleurs les moins qualifiés et sans travail qui sont les plus vulnérables. Alexander Lambsdorff (ADLE, DE) a insisté sur les questions énergétiques. La proposition de résolution réclamera une série de calendriers d'action dans le but d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables (pour atteindre 50% d'ici à 2040) et d'accroître l'efficacité énergétique (de 20% d'ici à 2020 et de 80% d'ici à 2050).



Après la session inaugurale, les participants ont été répartis au sein de trois groupes de travail : énergie durable, marché intérieur et innovation ainsi que capital humain – formation, création d'emplois et aspects sociaux.

Au sein du groupe de travail « énergie durable », la plupart des parlementaires sont d'avis que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables jouent un rôle essentiel pour intensifier la concurrence au sein des économies européennes et pour atteindre les objectifs de Lisbonne. Ils sont également d'accord sur la nécessité d'accroître la proportion de l'énergie renouvelable de 20 % d'ici à 2020. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, c'est aux Etats membres qu'il appartient de décider d'y recourir.

Le groupe de travail consacré au « marché intérieur et à l'innovation » a mis en lumière la nécessité pour l'UE de protéger les quatre libertés sur lesquelles est fondé le marché intérieur contre le protectionnisme des Etats membres. De nouvelles réformes sont ainsi nécessaires, tout particulièrement dans le secteur bancaire et dans les télécommunications. Le groupe a appuyé fermement la proposition de réduire de 25 % les procédures bureaucratiques découlant de la législation communautaire afin de faciliter le travail des petites et moyennes entreprises (PME). Quant à l'innovation, il convient d'accorder une plus grande priorité aux politiques de recherche et de développement dans les programmes des Etats membres. Les parlementaires nationaux doivent défendre les avantages du marché intérieur devant leur opinion publique en expliquant aux citoyens que le marché intérieur est la réponse de l'UE à la mondialisation.

Au sein du Groupe de travail "capital humain - formation, création d'emplois et aspects sociaux" un consensus s'est dégagé pour estimer que la meilleure façon de parvenir à un résultat est d'atteindre le juste équilibre entre emploi, compétitivité et cohésion sociale. Au sujet de la formation et de la création d'emploi, il importe de respecter le principe de l'égalité des chances. Il convient d'accorder une attention particulière aux femmes, aux handicapés, aux travailleurs âgés et aux jeunes qui se heurtent à des difficultés sur le marché du travail. Un marché du travail flexible favorisant la mobilité doit aller de pair avec un niveau correspondant de protection des droits sociaux. Ainsi, l'UE doit définir des normes minimales de protection que tous les Etats membres seront tenus de respecter.

Lors du débat en séance plénière, le mardi 7 février 2007, le Président de la Commission, José manuel Barroso, a souligné que l'Europe peut concilier bienveillance à l'égard des entreprises, flexibilité et normes élevées en matière sociale. Il s'agit de protéger non pas les emplois non compétitifs, mais bien les travailleurs. M. Barroso a estimé que l'Europe se trouve actuellement en phase de croissance en matière de création d'emplois. L'économie européenne connaît son taux de croissance le plus rapide depuis 2000 et le chômage est à son point le plus bas depuis 1998. Le moment est venu d'accélérer les réformes, tant au niveau européen que national, aussi dans l'optique de réduire les disparités économiques séparant les Etats membres.

M. Thomas de Maizière, chef de la Chancellerie fédérale allemande, a fait observer que la Stratégie de Lisbonne est, à l'heure actuelle, plus qu'un simple « slogan » puisque les Etats membres ont pris un engagement plus fort à son égard. M. de Maizière s'est dit d'accord avec les propositions tendant à réduire la chappe pesant sur les PME afin qu'elles puissent affecter des fonds à la création d'emplois. Il ne s'agit pas de saper les normes sociales, mais de veiller à limiter au minimum les entraves gênant les citoyens comme les entreprises.



En ce qui concerne l'énergie, la Présidence allemande souhaite engager un dialogue avec la Russie et inciter les États-Unis à faire davantage. Le changement climatique est un domaine parmi de nombreux autres dans lesquels il vaudrait mieux éviter que des normes différentes soient appliquées des deux côtés de l'Atlantique.

Lors du débat général, le changement climatique et l'énergie ont été au cœur des interventions des parlementaires.

Parmi les autres questions abordées figure notamment la difficulté à convaincre l'opinion publique de la nécessité des réformes économiques.

Le président Barroso a estimé qu'il fallait en permanence souligner que les réformes économiques de Lisbonne étaient la meilleure manière de répondre à la mondialisation. Au sujet du changement climatique, il s'est dit optimiste car les mentalités évoluent, notamment aux États-Unis et en Chine.

M. de Maizière s'est dit peu favorable à l'idée d'inclure le changement climatique dans le traité constitutionnel, estimant que cela risquait de retarder les actions concrètes.

Tirant les conclusions du débat, Mme Susanne Kastner (vice-présidente du Bundestag), s'est dite certaine que chacun est d'accord pour reconnaître que les défis à venir sont autant sociaux et environnementaux qu'économiques. Elle a estimé qu'un dialogue s'impose entre responsables politiques et société civile, les employeurs et les travailleurs étant parties au débat. Elle ne doute pas que les programmes nationaux de réforme seront mis en œuvre et amélioreront la situation actuelle.

Le Président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering, s'est réjoui du fait que le Parlement européen et les parlements nationaux travaillent main dans la main pour servir les citoyens du continent européen.

GABON, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET ANGOLA DU 18 AU 24 FÉVRIER 2007

RAPPORT DE LA PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE À LA VISITE DU MINISTRE DE LA DEFENSE, M. ANDRÉ FLAHAUT

Composition de la délégation parlementaire

- M. Philippe Monfils (MR), président de la commission de la Défense nationale.
- Mme Hilde Vautmans (VLD), première vice-présidente de la commission de la Défense nationale.
- M. Jean-Claude Maene (PS), membre suppléant de la commission de la Défense nationale.
- M. Luc Peetermans, secrétaire de la commission.



Généralités

La visite du ministre de la Défense, M. André Flahaut, s'inscrit dans le cadre du partenariat militaire entre la Belgique et la République Démocratique du Congo (RDC). Ce partenariat est l'une des clefs de voûte du processus de transition qui s'est engagé au Congo à l'issue de la guerre civile dans ce pays après la signature de l'accord de Pretoria, le 17 décembre 2002. C'est en juin 2003, à la suite de cet accord global, a été formé le gouvernement de transition congolais qui, aujourd'hui, au lendemain des élections de 2006, est remplacé par un nouveau gouvernement, le premier de la Troisième République.

Le but était de dissiper la méfiance entre les parties belligérantes en mettant sur pied une nouvelle armée congolaise structurée. Il s'agissait évidemment d'une mission difficile, les différents potentats n'étant pas enclins à renoncer d'emblée à leurs positions, à leur pouvoir militaire et à leurs troupes.

La Belgique a joué, et joue encore, un rôle moteur dans ce processus, plus particulièrement dans le cadre de la réforme de l'armée congolaise, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sociale des anciens combattants. Dans ce contexte, la Belgique a cherché à obtenir le soutien de partenaires internationaux.

Il s'agit certes d'un processus lent et complexe. A ce jour, les Belges ont déjà formé plusieurs brigades intégrées des forces armées congolaises. Rassembler les troupes des anciennes parties belligérantes au sein d'une même brigade est un moyen de rétablir l'unité de l'armée du Congo et de la redynamiser. Il s'agit aussi de démobiliser une partie des combattants de l'armée initiale et d'en incorporer une autre dans l'armée congolaise réformée.

La visite du 18 au 24 février 2007 s'inscrit dans le prolongement de ce partenariat, à un moment où le nouveau gouvernement congolais s'apprête à solliciter la confiance du parlement tout récemment élu. A ce stade, il sera d'abord procédé à l'évaluation des brigades intégrées déjà constituées.

Comme il est essentiel, dans ce cadre, d'informer complètement les pays limitrophes, une visite au Gabon et en Angola a aussi été prévue. Dans ce dossier, une stricte neutralité vis-à-vis des différents acteurs et une totale transparence s'imposent. La Défense belge informe donc à intervalle régulier tous les autres pays de la région (l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et le Congo-Brazzaville) ainsi que l'UE.

Programme

La délégation s'est rendue le dimanche 18 février 2007 à Libreville (Gabon).

- Le lundi 19 février 2007, le ministre, M. Flahaut, s'est entretenu avec le ministre de la Défense de la République du Gabon. Au cours de cet entretien, l'accent a été mis sur les bonnes relations qu'entretiennent la Belgique et le Gabon et qui sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique belge au Congo (RDC) compte tenu de la situation géographique du Gabon. La présence d'une délégation parlementaire au sein de la délégation plus importante de la Défense a été soulignée, de même que la présence, dans le port de Libreville, du *Godetia*, navire de commandement et de soutien logistique de la marine belge qui joue un rôle prépondérant dans la diplomatie de défense. La présence de parlementaires belges est importante en ce qu'elle permettra au Parlement et en particulier à la commission de la Défense nationale d'évaluer en connaissance de cause la politique belge dans ce domaine.



En outre, dans le cadre de cet entretien, l'accent a été mis aussi sur les investissements sociaux que le Gabon réalise pour garantir aux militaires et à leur famille un logement et des moyens d'existence décentes.

Dans le domaine de la politique internationale, il a été indiqué que le Gabon participe à la force d'intervention africaine au Soudan ; le déroulement de cette opération ainsi que la politique du Soudan à l'égard de la crise du Darfour ont été esquissés . Plusieurs autres thèmes touchant à cette région ont été abordés.

Par ailleurs, il a été question du développement futur du continent africain dans son ensemble.

- Au cours de l'après-midi du lundi 19 février 2007, la délégation a effectué une visite à l' « *Hôpital d'Instruction des Armées Omar Bongo Ondimba* » (*Hiaobo*), un hôpital militaire qui est opérationnel depuis le 11 décembre 2005. Cet hôpital, d'une superficie utile de 15.000 m², comprend divers services et départements spécialisés dans différents domaines médicaux : un service d'urgence médico-chirurgical, un service de réanimation, un centre de traitement des brûlures, un département ORL, un service d'ophtalmologie et une unité cardiologique. Il pratique les techniques de dépistage les plus modernes et dispose d'appareils d'imagerie médicale (scanners) et des laboratoires nécessaires.

Cet hôpital est un établissement universitaire qui fournit des services publics et une assistance médicale à l'armée et aux services de sécurité gabonais mais aussi à la population civile (en organisant des consultations). L'attention de la délégation a été attirée tout particulièrement sur le fait que, lors de l'inauguration solennelle de l'hôpital, le Président Omar Bongo Ondimba a souligné le rôle social que cet établissement hospitalier est appelé à jouer.

- Le 19 février 2007 au soir, la délégation a visité le A960 Godetia, navire de commandement et de soutien logistique de la marine belge qui mouillait dans le port de Libreville dans le cadre de l'opération « African enterprise » menée au large de la côte occidentale de l'Afrique. Sa mission principale consiste à acheminer du matériel humanitaire vers leur destination dans plusieurs pays africains. En outre, le Godetia participe à la lutte contre la piraterie, le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Au cours de cette opération, le Godetia a jeté l'ancre dans les pays suivants : le Bénin, le Congo, l'Afrique du Sud, l'Angola et le Gabon. Après le Gabon, le navire a appareillé à destination du Maroc avant de regagner son port d'attache à Zeebrugge, le 11 mars.

Le mardi 20 février 2007, la délégation s'est rendue à Kinshasa où elle s'est entretenue avec le nouveau ministre congolais de la Défense et des Anciens Combattants ainsi qu'avec le vice-ministre de la Défense nationale et le vice-ministre des Anciens Combattants⁽¹⁾.

Lors de cette rencontre, Belges et Congolais ont mis en évidence les réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat militaire. A cet égard, l'évaluation des brigades intégrées et constituées devrait logiquement être la prochaine étape. Autres thèmes abordés : la situation des anciens combattants et le problème de la lutte contre le sida.

➤ _____

⁽¹⁾ Au moment où cet entretien a eu lieu, le nouveau gouvernement congolais devait encore obtenir la confiance du parlement congolais, ce qui était prévu entre le 22 et le 24 février 2007.



L'œuvre de pionnier que la Belgique a accomplie à ce jour au profit du Congo a été saluée. L'évaluation annoncée constituera une étape décisive dans le processus de stabilisation que le Congo fera tout pour faire réussir. La poursuite de la restructuration de l'armée congolaise est une nécessité, certaines régions du Congo étant encore en proie à l'insécurité. C'est la raison pour laquelle il convient de rétablir le dialogue entre tous les acteurs congolais afin de restaurer la paix. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de pouvoir démobiliser une partie importante de l'armée et de réinsérer un certain nombre de soldats dans la société civile.

Sous la nouvelle République, une commission parlementaire de la Défense nationale solide doit pouvoir garantir un contrôle rigoureux des forces armées. M. Monfils, président de la commission à la Chambre des représentants de Belgique, a ensuite expliqué le fonctionnement de la commission, en mettant en évidence la fonction de contrôle que le Parlement doit exercer sans jamais pouvoir se substituer au pouvoir exécutif. Au cours de cet entretien, le thème de la lutte contre le sida a été abordé également. Mme Vautmans a évoqué les mesures prises au sein des forces armées belges.

Le mercredi 21 février 2007, la délégation s'est rendue à la septième brigade intégrée des FARDC (*Forces armées de la République démocratique du Congo*). Elle a d'abord gagné Maluku puis Menkoa, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Kinshasa. Le général Olenga, inspecteur général des FARDC, a accompagné la délégation ministérielle.

Lors de cette visite, les soldats de la brigade ont été informés par l'inspecteur général des forces armées congolaises puis par le lieutenant général Van Dingenen, chef des opérations et de l'entraînement des forces armées belges, des prochaines évaluations par les militaires belges.

- Au cours de l'après-midi de cette même journée, un entretien a eu lieu entre les parlementaires belges et M. Vital Kamerhe, président de l'*Assemblée nationale*, dans le bureau de celui-ci au *Palais du Peuple*.

Lors de cet entretien, un tableau d'ensemble a été brossé de la législation à adopter d'urgence et qui sera traitée par priorité (*urgences législatives*). Cette législation se rapporte aux domaines suivants : l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs décentralisés, le statut de l'opposition politique, l'organisation des finances et l'organisation d'institutions telles que la Commission électorale nationale indépendante, le Conseil économique et social et le Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Il faut y ajouter les lois portant organisation de la Cour de Cassation, de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'Etat, ainsi que le Code relatif à l'organisation du pouvoir judiciaire et à ses compétences. Outre cette législation urgente, l'attention requise sera bien sûr prêtée à des domaines plus traditionnels tels que l'enseignement, l'infrastructure, les matières sociales, l'énergie, etc. En substance, il s'agit pour le Congo de revaloriser ses institutions.

Ensuite, le thème de la diplomatie parlementaire a été abordé, le président de l'Assemblée nationale pointant du doigt la disparité entre les relations que la RDC entretient avec les pays qui l'entourent et celles, à un échelon supérieur, qu'elle entretient avec les autres pays africains, l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.. La diplomatie parlementaire offre l'avantage de permettre d'entretenir des contacts plus souples et plus directs parce que ne passant pas par les canaux diplomatiques habituellement empruntés par les ministres des Affaires étrangères des différents pays dans le cadre de leurs contacts mutuels.



En outre, la constitution, au sein de l'Assemblée congolaise, d'une commission de la Défense nationale a été envisagée.

Après l'exposé des autres parlementaires belges, le président de la commission, M. Monfils, a expliqué dans sa réponse la finalité de cette visite. Puis il a exprimé sa satisfaction à propos du bon déroulement des élections de 2006 dans le cadre desquelles il était d'ailleurs venu au Congo en qualité d'observateur international. On peut se réjouir des nombreux projets et initiatives en chantier.

Le parlement est, au premier chef, le lieu où il faut parler des problèmes qui se posent et qui permet ainsi de ne pas devoir régler d'une autre manière les conflits et les problèmes qui se posent. « Transparence », tel est donc le mot d'ordre. Ensuite, M. Monfils a parlé succinctement de la composition et du fonctionnement de sa commission de la Défense nationale et de ses deux missions principales : contrôler le gouvernement et élaborer la législation.

La composition des nouvelles commissions du Parlement congolais a également été évoquée : ces commissions seront constituées sur la base de la proportionnalité et seront le reflet de la séance plénière.

Le débat d'investiture devait commencer le lendemain du départ de la délégation, c'est-à-dire le jeudi 22 février 2007. Ce jour-là, le premier ministre Antoine Gizenga Funji devait présenter au parlement son gouvernement et son programme.

- Le jeudi 22 février 2007, un entretien a eu lieu avec le président Joseph Kabila, à proximité du village de Menkao, sur le haut plateau du Bateke, à quelque 90 km à l'est de Kinshasa.

Le déroulement du voyage officiel jusqu'à ce moment-là a été brièvement rappelé : la visite à la 7e brigade, la rencontre avec le président de l'Assemblée nationale, les entretiens avec le nouveau ministre de la Défense et ses deux vice-ministres. Ensuite, l'entretien a porté sur la nécessité de procéder rapidement à l'évaluation des brigades intégrées en vue de sauvegarder les acquis du partenariat belgo-congolais, et sur le rapport y afférent que le ministre Flahaut présentera à ses collègues européens et à M. Solana.

La formation de troupes du génie a également été évoquée. Dans le cadre de cette formation, des instructeurs belges du génie seront envoyés à Kananga afin de reprendre la formation des unités du génie congolaises. Les soldats congolais pourront ensuite participer à la reconstruction des routes, notamment.

Au cours de l'entretien, les intervenants ont discuté plus en détail de la dimension européenne de l'opération menée au Congo.

Dans son intervention, M. Monfils a indiqué que le parlement est dûment informé de la politique africaine du gouvernement. Mme Vautmans a pour sa part abordé le thème des droits de la femme.

Lors d'une conférence de presse donnée le vendredi 23 février 2007, c'est-à-dire avant que la délégation ne parte pour Luanda (Angola), le ministre a présenté un aperçu de l'évolution du partenariat belgo-congolais. Il est prévu de d'affiner davantage encore ce partenariat en procédant rapidement – ce devrait être la prochaine étape de la restructuration des FARDC – à une série d'évaluations en prêtant l'attention requise à la mission de l'EUSEC.



Les première et troisième brigades (les premières à avoir été formées par la Belgique) seront les premières à être soumises à cette évaluation. Les malversations auxquelles d'aucuns se sont livrés à la première brigade ont été portées devant la justice et des condamnations ont été prononcées. Les besoins en matériel, armes et munitions de l'armée congolaise ont été également évoqués.

- Le même jour, en cours d'après-midi, le ministre Flahaut s'est entretenu à Luanda avec le ministre de la Défense angolais et avec le vice-ministre des Affaires étrangères. Cette visite aux autorités angolaises visait essentiellement à informer celles-ci de la situation sur le plan des relations avec le Congo.

VENDREDI 9 MARS 2007

COLLOQUE 'ŒUVRER POUR L'EUROPE'

Dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de l'Europe, un colloque organisé en collaboration avec le Collège d'Europe de Bruges s'est tenu à la Chambre des représentants le vendredi 9 mars 2007.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des différentes sessions.

LA STRATÉGIE DE LISBONNE

Introduction par le professeur Michele Chang

En mars 2000, le Conseil européen a lancé le concept de la stratégie de Lisbonne dont la finalité est de bâtir l'économie la plus concurrente et la plus dynamique du monde, une économie qui soit centrée sur la connaissance et qui produise une croissance économique durable, garante de plus d'emploi et d'emploi de meilleure qualité, et d'une plus grande cohésion sociale.

La stratégie de Lisbonne a été saluée en raison de son approche innovante: la méthode de coordination ouverte. Il s'agit d'une forme de collaboration entre les gouvernements caractérisée par le recours à ce que l'on appelle en anglais la "soft law". Les Etats membres ont fixé et identifié ensemble des objectifs communs et la Commission a contrôlé les progrès réalisés par rapport à ces objectifs (en appliquant le procédé du "benchmarking").

Cependant, la stratégie de Lisbonne a été beaucoup critiquée également en raison de son manque d'efficacité, de sa légitimité insuffisante et des piètres résultats politiques que sa mise en oeuvre a produits. C'est ainsi que du point de vue de l'efficacité, on ne sait pas très bien si la "soft law" est de nature à promouvoir ou à entraver la poursuite de la collaboration. Pour ce qui regarde son problème de légitimité, il est dû à un manque de transparence, au rôle restreint de la société en pratique (quoique nombreux soient ceux qui considèrent la méthode de coordination ouverte comme une forme de démocratie participative) et au rôle moins important qu'elle attribue aux institutions plus démocratiques de l'UE et des gouvernements nationaux. En outre, on s'est aperçu assez vite que les résultats de cette stratégie sont très décevants en raison d'un agenda surchargé, d'une mauvaise coordination et de priorités contradictoires. La stratégie de Lisbonne n'a donc pas porté ses fruits: le problème posé par une croissance au ralenti et un taux de chômage élevé requiert une réforme de grande ampleur.



Aussi une stratégie de Lisbonne renouvelée, axée sur la création d'emplois et la croissance, a-t-elle été présentée. Cette nouvelle stratégie serait mise en oeuvre par le biais d'un partenariat entre les institutions de l'UE et les Etats membres, la Commission européenne se voyant surtout attribuer un rôle plus important. Il en a découlé un important glissement sur le plan des priorités de l'UE, des axes politiques orientés vers le marché étant désormais prépondérants. Mais Lisbonne II échouerait également à cause d'un manque de visibilité politique et d'une insuffisance d'incitants empêchant l'accomplissement de véritables mutations.

Lors de cette séance, les participants ont pris conscience de la nécessité de mettre au point une stratégie européenne unique et univoque. Dans ce contexte, l'Union européenne est appelée à jouer un rôle d'appui et à servir de coach. En outre, il est évidemment indispensable que les Etats membres soient disposés à réaliser des réformes économiques. Ce n'est qu'à cette condition que la stratégie de Lisbonne pourra atteindre ses objectifs.

ACTION EXTERNE DE L'UNION EUROPÉENNE: LA POLITIQUE DE VOISINAGE EUROPÉENNE

Introduction par le professeur Sieglinde Gstöhl

En 2003, l'Union européenne a lancé la "Politique de voisinage européenne" (PVE). Depuis, la PVE est une priorité absolue dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne. En mettant en oeuvre cette politique, l'Union européenne poursuit trois objectifs: empêcher la formation de nouvelles lignes de fracture, créer une ceinture de pays dotés d'une bonne gouvernance et offrir une solution de rechange à une adhésion à l'Union européenne.

Avec ce triple objectif en point de mire, l'UE entend faire application de deux principes importants. D'abord la conditionnalité en vertu de laquelle l'UE pourra accorder des incitants spécifiques à tel pays et lui infliger des sanctions s'il ne satisfait pas à certaines conditions. Ensuite, la différenciation conformément à laquelle les Etats partenaires seront l'objet d'une évaluation individualisée.

En outre, l'Union européenne utilise deux types d'instruments pour infléchir le comportement des pays limitrophes: d'une part des incitants destinés à stimuler les réformes sur le plan intérieur et d'autre part des outils de concertation axés sur la promotion de l'acceptation et de l'internalisation des valeurs européennes par le biais de processus d'apprentissage, de socialisation et de persuasion.

A ce jour, le potentiel de la PVE n'a pas été exploité à fond. Un panel de représentants du monde universitaire a expliqué quels problèmes se posent et quels défis devront être relevés. Un premier écueil réside dans le fait que l'UE est appelée à porter une responsabilité régionale mais aussi globale. Toutefois, la PVE, qui constitue un aboutissement de sa politique régionale, relègue au second plan la composante globale de la Politique Etrangère Européenne. Le risque est donc réel de voir l'Union opérer une manoeuvre de repli sur soi à l'échelon global au lieu de jouer un plus grand rôle sur la scène mondiale.

En outre, il est à craindre que l'Union européenne soit victime de son propre succès. La finalité de la PVE est en effet de créer de la stabilité par la transmission des normes et des valeurs européennes. Dans cette optique, une question se pose: comment pourrait-on encore refuser l'entrée dans l'Union à des pays qui ont enregistré des progrès considérables.

Par ailleurs, les deux principes appliqués par l'Union européenne sont au centre d'une controverse. C'est ainsi qu'il est permis de s'interroger sur l'application du principe de conditionnalité. Si l'Union européenne veut amener ses Etats membres à s'impliquer davantage, elle devra appliquer plus strictement la stratégie de la carotte et du bâton.



A l'heure qu'il est, l'Union européenne ne s'est pas encore départie d'une approche très rhétorique. Elle tarde à sanctionner réellement les pays qui ne satisfont pas aux conditions. Le concept de différenciation gagne aussi du terrain. Il signifie que l'Union doit aborder chaque pays en fonction de ses besoins spécifiques mais doit se garder de prévoir une solution unique pour tous les pays.

Enfin, il convient de revoir fondamentalement nos relations avec la Russie. La PVE a en effet pour conséquence que la Russie et l'Union européenne partagent des frontières avec les mêmes pays. Toute la difficulté tient dans le fait qu'elles ont des intérêts différents, ceci étant de nature à compliquer sérieusement leurs relations. Il importe donc que la Russie et l'UE tentent d'avoir des intérêts communs. Le Partenariat Stratégique pourrait leur fournir un terrain propice.

LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE: PERSPECTIVES CINQUANTE ANS APRÈS LA SIGNATURE DES TRAITÉS DE ROME

Introduction par le professeur Dominik Hanf

Voici cinq ans débutaient les travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe. Ces travaux ont contribué dans une large mesure à l'élaboration du (troisième) Traité de Rome établissant une Constitution pour l'Europe. Ce nouveau traité a été rejeté à la suite d'un référendum lors duquel les Pays-Bas et la France ont clairement dit NON. Aujourd'hui, toutefois, l'idée d'une "réactivation d'une Constitution pour l'Europe" est de nouveau à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle une foule d'idées circulent sur la réforme de l'UE. Les différences entre les nombreuses propositions émises peuvent s'expliquer par le fait que les pays qui les ont formulées appréhendent différemment la question de savoir quels problèmes doivent être résolus, quelles solutions doivent y être apportées et quelles sont les chances d'aboutir.

En cours de séance, la question suivante a été posée en premier lieu: l'Union européenne fonctionne-t-elle avec les institutions actuelles ? La réponse est oui mais son fonctionnement pourrait être nettement amélioré. De nombreuses difficultés telles que les vetos à l'échelon national et les compétences limitées de l'UE conduisent à l'immobilisme et à des déceptions cuisantes. Il en résulte que les problèmes restent souvent sans solution.

La question qui se pose alors logiquement est: comment progresser ? Dans ce contexte, les propositions suivantes ont été examinées en profondeur. Une solution envisageable consisterait à faire en sorte que les pays qui ont déjà ratifié la Constitution fassent cavalier seul. Une autre possibilité serait que l'Union européenne s'efforce de combler les lacunes existantes par le biais de nouveaux protocoles au traité. Mais la solution la plus raisonnable semble être une réforme graduelle, une réforme limitée étant d'abord menée à bien et un projet de réforme plus ambitieux étant lancé ensuite. Des changements radicaux demandent en effet du temps. Reste à espérer alors que dans cinq ans, le climat politique aura évolué favorablement.

Le but ultime de ces réformes est d'accroître à la fois l'efficacité et la légitimité de l'Union européenne. Aussi seront-elles, en substance, axées principalement sur l'extension de la méthode communautaire, l'accroissement des compétences de la Cour européenne et la diminution de l'influence des Etats membres.



ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Introduction par Eric de Souza

Au cours des cinquante premières années de son existence, la Communauté économique européenne (CEE) est devenue la Communauté européenne (CE) puis l'Union européenne (UE), comptant à l'origine six Etats membres et en comptant aujourd'hui vingt-sept. Ce que l'on n'a cessé de redouter ne s'est pas produit puisque l'Union n'a pas sacrifié "l'approfondissement" de ses institutions et de ses politiques sur l'autel de "l'élargissement" de son étendue géographique.

Néanmoins, force est de constater que sa stratégie d'élargissement a subi des mutations fondamentales. Les conditions d'adhésion ont changé sous l'influence de plusieurs facteurs: la diversité des pays qui veulent devenir membres de l'UE, la crainte des Etats membres actuels d'être submergés par les problèmes des Etats candidats à l'adhésion et un approfondissement accru de l'Union européenne. En outre, on ne soulignera jamais assez que pour les Etats qui ont adhéré récemment à l'UE et, dans une certaine mesure aussi, pour les Etats membres actuels, l'élargissement offre beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients financiers. Pourtant, le débat a été dominé par la question du coût de l'élargissement.

Un panel d'universitaires belges s'est attaché à expliquer certaines particularités de l'élargissement de l'Union européenne.

Ce qui est, d'abord et avant tout, frappant, c'est que les élargissements récents ont conduit à l'adoption d'une nouvelle procédure, à savoir un mécanisme de monitoring basé sur le benchmarking. L'élément déclencheur de cette réforme a été l'engagement souscrit par l'Union vis-à-vis de la Bulgarie et de la Roumanie. Il était acquis dès 2004 que ces deux pays adhèreraient en 2007 de sorte qu'il n'y avait plus d'incitants pour les encourager à réaliser les réformes nécessaires. La finalité du processus de monitoring est de s'assurer que les nouveaux candidats satisfont aux benchmarks, condition sine qua non du démarrage et de la clôture des négociations. Si ces pays ne remplissent pas les conditions, des clauses de protection entrent en vigueur. L'Union espère ainsi encourager ces pays à poursuivre leur développement.

De plus, il ressort du dernier rapport stratégique de la Commission européenne qu'elle est aujourd'hui plus réticente à l'idée de faire de nouvelles promesses d'adhésion. Dans ce contexte, l'Union invoque volontiers sa capacité d'absorption, condition supplémentaire que l'UE se pose à elle-même. Mais nombreux sont ceux qui pensent que ce critère est utilisé comme excuse par l'UE pour reporter tout nouvel élargissement.

Autre écueil lié à l'élargissement: l'antagonisme entre l'acquis communautaire et les critères démocratiques. Lorsque des négociations d'adhésion sont ouvertes, la teneur démocratique, qui est un des critères de Copenhague, joue énormément. Au fur et à mesure que les négociations progressent, l'accent est mis davantage sur l'acquis communautaire. Il en découle que les aspects démocratiques sont négligés. La politique suivie par l'UE dans le domaine des minorités illustre parfaitement ce problème. En cette matière, l'Union est contrainte de se référer sans cesse à des documents provenant d'autres institutions. Résultat: l'Union souffre d'un déficit de légitimité.

Enfin, il est permis de s'interroger sur sa politique de communication avec les citoyens. La mondialisation en marche est porteuse d'une insécurité qui les trouble. Les citoyens projettent alors ce trouble sur l'élargissement de l'Union. Il est par conséquent essentiel de mieux informer les citoyens de façon à leur faire percevoir les avantages de l'élargissement.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidée par M. De Croo

Durant la séance plénière, les oratrices et orateurs invités ont exposé les idées-force de leurs interventions au cours des différentes séances.

Le professeur Chang, qui a été le premier à prendre la parole, a parlé de la stratégie de Lisbonne. En mars 2000, le Conseil européen a lancé cette stratégie dont la finalité est de bâtir l'économie la plus concurrente et la plus dynamique du monde, une économie qui soit centrée sur la connaissance et qui produise une croissance économique durable, garante de plus d'emploi et d'emploi de meilleure qualité, et d'une plus grande cohésion sociale. Aussi la stratégie de Lisbonne a-t-elle été saluée en raison de son approche innovante: la méthode de coordination ouverte. Mais quelques années après, les résultats s'avèrent très décevants en raison d'un agenda surchargé, d'une mauvaise coordination et de priorités contradictoires. La stratégie de Lisbonne n'a donc pas porté ses fruits: le problème posé par une croissance au ralenti et un taux de chômage élevé requiert une réforme de grande ampleur.

Lors de cette séance, les participants ont pris conscience de la nécessité de mettre au point une stratégie européenne unique et univoque. Dans ce contexte, l'Union européenne est appelée à servir de coach. En outre, il est évidemment indispensable que les Etats membres soient politiquement disposés à réaliser des réformes économiques. Ce n'est qu'à cette condition que la stratégie de Lisbonne pourra atteindre ses objectifs.

Ensuite, le professeur Gstöhl a présenté la politique de voisinage européenne. En 2003, l'Union européenne a lancé la "Politique de voisinage européenne" (PVE). Depuis, la PVE est une priorité absolue dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne. En mettant en oeuvre cette politique, l'Union européenne poursuit trois objectifs: empêcher la formation de nouvelles lignes de fracture, créer une ceinture de pays dotés d'une bonne gouvernance et offrir une solution de rechange à une adhésion à l'Union européenne.

A ce jour, le potentiel de la PVE n'a pas été exploité à fond. Au cours de la séance, les participants ont tenté d'en cerner les raisons. Ce sont essentiellement les principes de différenciation et de conditionnalité qui demeurent des pierres d'achoppement majeures en raison du fait que les autorités politiques n'en font pas une application cohérente. Des scénarios envisageables ont aussi été abordés: soit la PVE sera une réussite, soit elle n'atteindra pas son objectif. Dans le premier cas, l'Union européenne risque d'être victime de son propre succès; dans la seconde hypothèse, de nouvelles formes de collaboration entre l'UE et ses voisins devront être mises en place. Enfin, les relations avec la Russie ont été évoquées. Pour éviter des conflits entre elles, il est extrêmement important que la Russie et l'UE délimitent clairement leurs zones d'influence respectives et se mettent en quête d'intérêts communs.

Le professeur Domink Hanf a synthétisé les débats relatifs à la réforme des institutions de l'Union européenne. Cinq ans après le début des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, l'idée d'une "réactivation d'une Constitution pour l'Europe" – cela après un Non clair et net des Pays-Bas et de la France – est de nouveau à l'ordre du jour. C'est ce qui explique le foisonnement d'idées touchant à la réforme de l'UE.

Les propositions suivantes ont été examinées en profondeur. Une solution pourrait consister à prévoir que les pays qui ont déjà ratifié la Constitution fassent cavalier seul. L'Europe pourrait aussi faire décroître le sentiment de crainte qui prédomine actuellement en ajoutant de nouveaux protocoles au traité. Mais l'option la plus raisonnable semble être une réforme graduelle, une réforme limitée étant d'abord menée à bien et un projet de réforme plus ambitieux étant ensuite lancé.



On peut espérer en effet que dans cinq ans, le climat politique aura évolué favorablement. En ce qui concerne la teneur des réformes, il importe d'étendre le champ d'application de la méthode communautaire, d'accroître les compétences de la Cour européenne et de diminuer l'influence des Etats membres.

Le dernier orateur, Eric de Souza, a parlé de l'élargissement de l'Union européenne. Au cours des cinquante premières années de son existence, la Communauté économique européenne (CEE) est devenue la Communauté européenne (CE) puis l'Union européenne (UE), comptant à l'origine six Etats membres et en comptant aujourd'hui vingt-sept. Ce que l'on n'a cessé de redouter ne s'est pas produit puisque l'Union n'a pas sacrifié "l'approfondissement" de ses institutions et de ses politiques sur l'autel de "l'élargissement" de son étendue géographique.

Il a été observé en premier lieu que le processus d'adhésion – et cela essentiellement pour ce qui regarde les élargissements récents – a subi une mutation fondamentale puisqu'il a évolué vers un mécanisme de monitoring basé sur le benchmarking. Si les pays ne satisfont pas aux conditions qui leur sont imposées, des clauses de protection entrent en vigueur. L'Union européenne espère ainsi encourager les Etats candidats à l'adhésion à poursuivre leur développement. En outre, toute une série de problèmes inhérents à l'élargissement ont été analysés. Il a été question en particulier de l'antagonisme entre l'acquis communautaire et le critère démocratique, et de l'absence d'une politique de communication efficace.

Après cette synthèse succincte des thèmes traités, le président de la Chambre s'est livré à leur sujet à un certain nombre de considérations personnelles. Il est parvenu finalement à la conclusion que l'Europe est condamnée à se développer. L'Europe doit absolument se renforcer si elle veut jouer un rôle tant soit peu important sur la scène internationale.

MARDI 13 MARS 2007

COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

Président: M. Herman De Croo

Le mardi 13 mars 2007, M. Verhofstadt, premier ministre, a explicité devant le Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes les conclusions du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu les 8 et 9 mars 2007 à Bruxelles.

L'exposé a tout d'abord porté sur le processus de Lisbonne et sur la simplification administrative, deux thèmes qui, comme on pouvait s'y attendre, n'ont guère suscité de controverse. En ce qui concerne le processus de Lisbonne, les Etats membres et les institutions européennes prendront des mesures supplémentaires pour renforcer le marché interne et la compétitivité, créer des conditions périphériques plus favorables à l'innovation et à l'augmentation des investissements dans le domaine de la recherche et du développement et, enfin, stimuler la qualité du travail et améliorer la cohésion sociale. Des engagements clairs ont également été pris en vue d'améliorer la réglementation. Cet objectif reste en effet un moyen important de contribuer à une politique axée sur le renforcement de la compétitivité et le soutien d'une croissance et d'un emploi durables. L'objectif consiste à réduire l'ampleur de la réglementation européenne actuelle de 25 % d'ici 2012.



Plus importants toutefois sont les résultats obtenus dans les domaines de l'énergie et du climat, de nouveaux objectifs ayant été fixés pour 2008/2012. Les participants ont expressément évoqué le rôle de leader joué par l'UE dans la protection du climat au plan international. Tous les États doivent par ailleurs être invités à fournir des efforts en fonction de leurs diverses responsabilités et capacités.

Des objectifs très ambitieux ont dès lors été avancés. Tout d'abord, l'UE s'oblige à faire de l'économie européenne une économie caractérisée par une très grande efficacité énergétique. Il a en outre été convenu de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à la situation de 1990. Ce taux pourra être porté à 30 % si des pays développés hors UE s'engagent à réduire leurs émissions dans une proportion comparable. Les efforts feront l'objet d'une répartition interne en concertation avec les États membres et en fonction de paramètres pertinents et comparables, notamment d'ordre socio-économique. L'Union s'engage également à porter à 20 % la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation énergétique totale d'ici 2020. La moitié de cette énergie (10 %) devra provenir de biocarburants. À ce niveau également, des objectifs partiels spécifiques seront fixés pour chaque État membre. Enfin, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de lancer 12 projets pilotes en matière de technologies. Il a été fait référence à la mise en place de plusieurs plates-formes destinées à promouvoir une utilisation durable des combustibles fossiles. L'UE interviendra financièrement dans ces projets.

L'objectif initial - fixer des objectifs chiffrés concrets - a dès lors été réalisé. Ce Conseil, qui peut être qualifié d'intense, a débouché sur des résultats non négligeables.

Au cours des échanges qui ont suivi, le premier ministre a précisé un certain nombre de conclusions qui avaient suscité des doutes ou des questions parmi les parlementaires.

Certains ayant critiqué le manque d'attention pour l'énergie nucléaire, le premier ministre a répondu que ce type d'énergie avait bien été évoqué, plus particulièrement dans l'annexe première des Conclusions dont le texte reproduit la formule du rapport de la Commission européenne, stipulant en substance que chaque pays doit décider lui-même de recourir ou non à l'énergie nucléaire. Les États sont également encouragés à investir dans la recherche en matière de sécurité nucléaire et de gestion des déchets nucléaires.

En ce qui concerne les problèmes que pourrait susciter la répartition des efforts, il a été fait référence à une proposition de la Commission européenne qui plaide à cet égard pour une approche intégrale et équitable qui ne soit pas exclusivement fondée sur des éléments mathématiques. D'autres facteurs, tels que les capacités propres à chaque pays, seront également pris en considération. Il ne reste désormais qu'à attendre une proposition concrète en la matière.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de cette politique énergétique, il a été précisé que serait retenue la méthode communautaire fondée sur une directive et non pas la méthode de coordination ouverte. Cette dernière ne serait en effet pas contraignante pour les États membres. De plus, la méthode communautaire basée sur une directive a été préférée en raison du consensus qu'elle suppose avec chacun des États membres.



COMMUNIQUES DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER CES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE :
WWW.LACHAMBRE.BE, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ LUNDI 12 MARS 2007

EXPOSITION DE PHOTOS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES GROSSESSES CHEZ LES ADOLESCENTES

VERNISSAGE
LE 14 MARS 2007
14 HEURES 30 - PERISTYLE

Le mercredi 14 mars 2007, une brève cérémonie marquera au péristyle du Parlement fédéral le vernissage d'une exposition de photographies sur la problématique des grossesses chez les adolescentes en Belgique et dans les pays du Tiers-monde.

L'exposition s'intitule : « Entre jeune fille et mère – portraits congolais ».
Le Parlement fédéral constitue la première étape de cette exposition itinérante dont l'initiative revient aux députés membres du Groupe parlementaire pour la Population et le Développement.

Les membres de la Chambre concernés souhaitent sensibiliser un large public, et en particulier les jeunes, à cette problématique et témoigner de l'activité des parlementaires dans le domaine des Affaires étrangères et de la Coopération au développement.

L'exposition sera accessible durant les heures ouvrables jusqu'au 10 avril 2007 dans le péristyle du Parlement fédéral.

Vernissage:

14 heures 30: discours de M. De Croo, président de la Chambre, des députés De Meyer et Lalieux, et de Mme Claeyss, de l'« International Planned Parenthood Federation ».

15 heures: réception

Exposition :

Les visiteurs du Parlement fédéral peuvent parcourir l'exposition entre 10 et 17 heures (entrée : rue de Louvain, 13 – 1000 Bruxelles)



➤ MERCREDI 14 MARS 2007

LUNCH DE TRAVAIL A LA CHAMBRE AVEC LES GOUVERNEURS DE PROVINCE

Ce mardi 13 mars 2007, le président de la Chambre a reçu les gouverneurs de province lors d'un lunch de travail.

Deux nouveaux gouverneurs assistaient à la rencontre : Madame Laloy, gouverneur de la province du Brabant wallon et Monsieur Mathen, gouverneur de la province de Namur.



PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 51 2958/001 (CHAMBRE)
3-2101/1/1 (SÉNAT) DU 5 MARS 2007

Rapport du Programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2007

- 51 2705/018 DU 13 MARS 2007

Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2007 – Budgets des organismes d'intérêt public des catégories B et D

Benelux

- 755/1 DU 28 FÉVRIER 2007

Rapport sur la conférence trilatérale sur la drogue Harm reduction, Tolérance zéro, ou y a-t-il une troisième voie ? Liège-Maastricht, 19 et 20 mai 2006

- CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE – CONSULTATIF DE BENELUX

Compte rendu in extenso des séances – Session 2006 – Séances des vendredi 1^{er} et samedi 2 décembre 2006





ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **1060 Finances**

Interpellation de Mme Marleen GOVAERTS au secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances sur « les 817 millions d'euros récoltés dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale ».

Idem n° 1024 M. Pieter DE CREM

➤ **1061 Santé publique**

Interpellation de M. Patrick DE GROOTE au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le revenu des malades chroniques ».

Idem n° 1046 M. Luc GOUTRY

➤ **1062 Santé publique**

Interpellation de Mme Hilde DIERICKX au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le stagiaire-dentiste ».

➤ **1063 Finances**

Interpellation de M. Servais VERHERSTRAETEN au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « le fonctionnement du service des créances alimentaires ».

➤ **1064 Finances**

Interpellation de M. Carl DEVLIES au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « l'organisation, au niveau international, de mécanismes d'évasion fiscale basés sur des décisions anticipées ».

➤ **1065 Justice**

Interpellation de M. Carl DEVLIES à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « le rapport de la Cour des comptes concernant l'exécution des peines patrimoniales ».



➤ **1066 Santé publique**

Interpellation de M. Mark VERHAEGEN au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur « l'utilisation de systèmes de propulsion alternatifs pour lutter contre le CO₂ ».

➤ **1067 Affaires sociales**

Interpellation de M. Luc GOUTRY à la secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « l'oubli, lors du contrôle budgétaire, du « prix de l'amour » ».



PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS, RAPPORTS DE COMMISSIONS ET COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





AVIS DU CONSEIL D'ETAT

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le Président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: "publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).

➤ **DOC 51 2720/008**

Avis du Conseil d'Etat n° 42.399/1 sur le projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie

➤ **DOC 51 2721/005**

Avis du Conseil d'Etat n° 42.400 sur le projet de loi tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes

➤ **DOC 51 2722/005**

Avis du Conseil d'Etat n° 42.401 sur le projet de loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination

➤ **DOC 51 2863/002**

Avis du Conseil d'Etat n° 42.184/AV sur la proposition de loi modifiant l'article 14 des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973





ADDENDA





AGENDA DES SEANCES PLENIERES ET DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques «Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (avril 2002)	2,50	-----	-----
☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG			
La Constitution belge – édition « hardcover »	5,00	-----	-----
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20	-----	-----
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
☐ L'irresponsabilité parlementaire (janvier 2006)	2,50	-----	-----
☐ L'inviolabilité parlementaire (novembre 2000)	2,50	-----	-----
☐ La Cour d'arbitrage : compétence, organisation et fonctionnement (octobre 2003)	2,50	-----	-----
☐ L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50	-----	-----
☐ Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50	-----	-----
Information parlementaire			
☐ Liste d'adresses des députés - composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions relevé statistique des activités	2,50	-----	-----
☐ Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50	-----	-----
☐ Rapport annuel 2004-2005	2,50	-----	-----
☐ Règlement de la Chambre (octobre 2005)	2,50	-----	-----
☐ L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00	-----	-----
☐ La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00	-----	-----
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral	1,20	-----	-----
☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG			
Parlamentum Belgicum			
Livre de photos	4,00	-----	-----
Film vidéo ou DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique"			
☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG ☐ Vidéo ☐ DVD (vidéo N et F épuisé)	6,20	-----	-----
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pag.	5	-----	-----
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00	-----	-----
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00	-----	-----
« Le Parlement » (iconographie)	2,50	-----	-----
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00	-----	-----
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle)	2,50	-----	-----
Brochure « Dessins satiriques »	2,00	-----	-----
Divers			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique"	gratuit	-----	-----
☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG			
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants"	gratuit	-----	-----
☐ F ☐ N			
Pin au logo de la Chambre	1,20	-----	-----

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM

ADRESSE

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		A L'ÉTRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Annales Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	80,00 euro (2)	1,80 euro (3)	225,00 euro (2)	5,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (bilingue)	50,00 euro (2)	1,30 euro (3)	150,00 euro (2)	4,00 euro (3)
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances - bilingue	13,00 euro	0,50 euro	39,00 euro	1,50 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	13,00 euro	/	39,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales - tel.: (02) 549 81 79 fax: (02)549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de "Publications de la Chambre des représentants - 1008 Bruxelles" (IBAN BE41 0001 6484 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc. - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés inférieure à 2,50 EUR : 0,75 EUR	BELGIQUE 0,06200 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,06200 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants:</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de "Publications de la Chambre" Paiement dès réception du décompte		